



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

**Conseil municipal
Séance du 15 mars 2018**

SOMMAIRE

I – Contexte économique et financier	p.3
I-1) Rappel du cadre légal	p.4
I-2) Situation globale	p.5
I-3) Principales dispositions concernant les collectivités locales	p.7
II – Situation financière de la Commune	p.9
II-1) Rétrospective – DOB 2015	p.10
II-2) Rétrospective – DOB 2016	p.12
II-3) Rétrospective – DOB 2017	p.13
II-4) Résultats budgétaires provisoires 2017	p.14
II-5) Situation de trésorerie	p.16
II-6) Evolution des dépenses et des recettes en Fonctionnement et en Investissement	p.17
III – Focus sur les services	p.28
III-1) Répartition analytique : fonctionnement	p.29
III-2) Répartition analytique : investissement	p.32
IV – Gestion de la dette communale	p.35
IV-1) Structure de la dette	p.36
IV-2) Analyse de la dette	p.37
IV-3) Evolution prévisionnelle des annuités et de l’encours de la dette	p.38
V – Fiscalité	p.39
V-1) La fiscalité directe : taux et bases	p.40
V-2) Fiscalité des Casinos	p.41
VI – Gestion des ressources humaines	p.42
VI-1) Principales dispositions concernant les collectivités locales	p.43
VI-2) Structure des effectifs	p.44
VI-3) Absences	p.49
VI-4) Eléments de rémunération	p.53
VI-5) Explications	p.55
VII – Orientations budgétaires 2018	p.58

I - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

I-1) RAPPEL DU CADRE LEGAL

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), un débat sur les orientations générales du budget doit se tenir, au cours des 2 mois qui précèdent le vote du budget.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) notamment dans son article 13, contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

Cet article présente les objectifs de ce débat :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Les obligations de transparence avaient déjà été renforcées par la loi NOTRE.

Ainsi le rapport présenté doit comporté les informations suivantes :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Seront notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI dont elle est membre,
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière de programmation d'investissement,
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit comporter également les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, la durée effective du travail, l'évolution prévisionnelle des effectifs et les dépenses de personnel pour l'exercice en cours et la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Le ROB n'est pas seulement un document interne puisqu'il doit être transmis au Préfet mais aussi faire l'objet d'une publication. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de sa tenue par une délibération spécifique.

I-2) SITUATION GLOBALE

La croissance en zone euro se consolide. La France affiche une croissance plus modérée mais néanmoins régulière depuis 4 trimestres. D'après les indicateurs avancés, l'activité demeure bien orientée, même si un léger ralentissement est attendu à l'horizon de fin 2018. La consommation privée portée par l'accélération des créations d'emploi devrait demeurer le principal moteur de la croissance en dépit du retour de l'inflation à 1,5 % depuis fin 2017. Au-delà, la crise catalane comme le Brexit rappellent à quel point les risques politiques ne sauraient être négligés comme les prochaines élections législatives italiennes de 2018.

En 2017, la zone euro a bénéficié de l'accélération du commerce mondial, d'une inflation encore relativement faible et d'une politique monétaire toujours accommodante facilitant l'accès au crédit. Cependant, le retour de l'inflation (passée de 0,2 % en 2016 à 1,5 % en 2017) devrait se maintenir en 2018 (1,5 % attendu en moyenne) pesant sur la croissance.

En France, la croissance continue de bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation. Pour autant le déficit commercial devrait continuer de se creuser car les importations demeurent plus dynamiques que les exportations, la production domestique peinant à répondre à l'augmentation de la demande totale.

Après avoir été assouplies mi-2016, les conditions d'octroi de crédit se sont très légèrement resserrées pour les entreprises comme pour les ménages en 2017, les taux d'intérêt des crédits au logement remontant légèrement en fin d'année.

Selon les dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2016 a été de 3,4 % du PIB, contre 3,3 % initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques LPFP), grâce à une croissance contenue des dépenses, les prélèvements obligatoires étant restés stables (à 44,4 %) en 2016.

Le premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3 % du PIB soit -2,9 % en 2017.

Plus généralement, le gouvernement s'est fixé comme objectifs entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB et le taux des prélèvements obligatoires d'1 point de PIB afin d'abaisser le déficit public de 2 points de PIB et la dette publique de 5 points de PIB.

I-2) SITUATION GLOBALE

Ce document expose les principales mesures qui se rapportent à la fois à la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022, validée le 18 décembre 2018 par le Conseil Constitutionnel et à la loi de finances initiale (LFI) pour 2018 publiée au journal officiel le 31 décembre 2017.

Plus que la loi de finances pour 2018 (LFI), c'est probablement la loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 (LPFP) qui marque de son empreinte les premières mesures budgétaires décisives pour les collectivités locales du nouveau quinquennat.

A l'accoutumée de ces dernières années, la LFI 2018 distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique. Il en est ainsi de la péréquation et de son financement qui nécessite au passage l'élargissement des variables d'ajustement. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) du bloc communal mise en œuvre en 2011 pour compenser intégralement et de façon pérenne la suppression de la taxe professionnelle en fera désormais partie.

A ces mesures « ordinaires » viennent aussi s'ajouter deux dispositions qui peuvent être considérées comme majeures. L'une, même si elle avait été déjà annoncée, touche le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des redevables et la confirmation de la compensation intégrale des dégrèvements par l'Etat. L'autre, concerne le remplacement des mesures de réduction de la DGF pratiquée ces dernières années au titre de la contribution des collectivités locales au déficit public par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales. Ce dernier point constitue un changement important de paradigme dont les contours définis par la LPFP astreignent les collectivités à encore plus de vertu.

Le législateur leur demande, en effet, de porter largement le désendettement public du quinquennat. A terme, l'objectif est de réaliser 13 milliards € d'économies pour ramener la dette des collectivités à 5,8 points de PIB en 2022 au lieu de 8,7 points en 2017. Les collectivités locales les plus importantes devront ainsi dégager 0,7 point de PIB (0,1 aujourd'hui) d'excédent budgétaire en 2022 (soit 19,5 milliards €). Pour atteindre cet objectif, leurs dépenses de fonctionnement devront baisser de 1,1 point de PIB sur l'ensemble du quinquennat et leurs besoins de financement diminuer. Leur endettement est aussi placé sous surveillance rapprochée puisqu'une nouvelle règle prudentielle définit une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement pour les plus endettées.

En dépit de ces mesures, l'ambition affichée est aussi de ne pas pénaliser l'investissement. Les aides dont les collectivités devraient bénéficier à hauteur de 10 milliards - sur un total de 57 - du grand plan d'investissement sur la période 2018 - 2022 lancé par le Gouvernement en septembre 2017 contribueraient à les soutenir.

I-3) PRINCIPALES DISPOSITIONS CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES : LPFP 2018 à 2022, LF 2018 et LF rectificative 2017

- **Encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement** : 1,2 % par an modulables, pour les collectivités dont le budget de fonctionnement atteint 60 M€ (compte de gestion 2016, budget principal).
- **Dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables en 3 ans** au titre de leur résidence principale. La taxe sera en revanche maintenu pour les autres contribuables (20 %). Pour ce faire la LFI instaure dès 2018, un dégrèvement progressif sur les 3 années à venir sous condition de ressources. Les ménages remplissant ces conditions, bénéficieront d'un abattement de 30 % de leur cotisation TH de 2018, puis de 65 % sur celle de 2019, avec pour objectif d'atteindre les 100 % en 2020. Le principe du dégrèvement permet aux communes et à leurs groupements de conserver leur pouvoir de taux et leur produit fiscal. En effet, l'Etat prendra en charge intégralité des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017. Le taux de référence pris en compte sera figé au niveau de celui de la TH en 2017, en y incluant les taxes spéciales d'équipement et la taxe GEMAPI. Le gouvernement remettra chaque année au Parlement, au plus tard le 1^{er} octobre, un rapport notamment pour évaluer la compensation de l'Etat et l'autonomie financière des collectivités. A terme, le Gouvernement a pour objectif une refonte plus globale de la fiscalité locale.
- **Prise en charge rétroactive de l'allègement « demi-part des veuves » ou « vieux parents » au titre de 2017 par les EPCI et les communes** : la disposition supprime en 2017 une recette fiscale locale estimée à 84 M€ par le Sénat et prévoit une compensation de 60 M€ à verser aux communes et EPCI concernés mais qui sera financée par les variables d'ajustement : baisses de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et des Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), gel des compensations fiscales et suppression de la Dotation Unique des Compensations Spécifiques à la Taxe Professionnelle (DUCSTP).
- **Revalorisation des valeurs locatives cadastrales en 2018** : jusqu'à la LFI 2017, chaque année un article fixé cette revalorisation. A compter de 2018, la revalorisation est fonction de l'inflation constatée et non prévisionnelle. Le taux 2018 est celui de l'inflation constatée entre novembre 2016 et novembre 2017, soit 1,24 %. Pour mémoire, le taux de revalorisations 2017 était de 0,4 % et 1 % en 2016.

I-3) PRINCIPALES DISPOSITIONS CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES : LPFP 2018 à 2022, LF 2018 et LF rectificative 2017

Les Dotations

- **Les dotations de fonctionnement :**

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics. Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et, le cas échéant, du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation (DSU et DSR).

- **Les dotations d'investissement :**

Maintien de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) à hauteur de 996 M€, elle est majorée de 50 M€ émanant d'une partie de l'ancienne réserve parlementaire.

La DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) créée en 2016 puis reconduite en 2017, est pérennisée. D'un montant est de 615 M€ en 2018 (-201 M€, soit -25 % par rapport à la LFI 2017), elle est consacrée :

- à de grandes priorités d'investissement identiques à l'année passée (rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ...) auxquelles s'ajoutent les bâtiments scolaires pour permettre aux communes en REP+ de financer les investissements nécessaires au dédoublement des classes de CP et CE1,
- au financement des contrats de ruralité.

- **Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) :**

Il assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés. Son montant est figé à 1 milliard € en 2018 et pour les années à venir.

- **Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) :**

A compter du 1^{er} janvier 2019, les attributions du FCTVA sont déterminées dans le cadre d'une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables. Les investissements de 2018 devraient être les derniers donnant lieu à une déclaration du FCTVA. Il conserve pour autant les modalités de compensation en vigueur : le taux à 16,404 % et les dépenses éligibles restent inchangés.

II - SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

II-1) RETROSPECTIVE - DOB 2015

Depuis 2015, de nombreux constats financiers et budgétaires ont été décrits dans les supports des débats d'orientation budgétaire successifs.

En 2014, la capacité d'autofinancement était inexistante, rendant les investissements seulement réalisables par les subventions et les produits des cessions d'actifs, ces derniers ne présentant pas par nature un caractère pérenne.

Le fonds de roulement avait été surévalué en 2006, début de période de la DSP du casino, du montant du droit d'entrée qui avait fait l'objet d'un titre de recettes de 25 890 158 € sans que les produits constatés d'avance n'aient été retracés. Il a ensuite été diminué par des écritures de régularisation qui ont alimenté le déficit budgétaire. La commune a de ce fait dépensé plus qu'elle n'avait entre 2006 et la date de régularisation, contribuant à un déficit de trésorerie.

En fin d'année, le montant des restes à recouvrer s'élevait à près de 6 M€ impactant lourdement la trésorerie.

Par ailleurs l'excédent 2013 de fonctionnement, de plus de 3,3 M€ repris au budget 2014 résultait de la suppression du budget annexe « Locations » qui présentait un excédent de 3,1 M€, qui n'était que budgétaire compte tenu des loyers impayés.

Il était donc plus qu'urgent d'assoir les finances communales sur des recettes de fonctionnement avérées et pérennes.

Quant à l'excédent 2013 d'investissement, de plus de 6,6 M€ repris au budget 2014, il était dû pour l'essentiel à des ventes de terrains pour les lotissements « Horticoles » et « Coteaux du soleil ».

Pour permettre une meilleure identification du coût réel, ces opérations immobilières communales auraient du faire l'objet d'un budget annexe.

II-1) RETROSPECTIVE - DOB 2015

Ces pratiques ont donc engendré un manque de lisibilité de la situation réelle et de ce fait les difficultés financières n'ont pas pu être identifiées suffisamment tôt.

Une réflexion globale a été initiée ayant conduit aux mesures suivantes :

- Augmentation de la fiscalité ménages,
- Identification du coût réel des services publics pour adapter au plus juste les tarifs,
- Mettre un plan de maintenance pluriannuelle pour l'ensemble des bâtiments communaux majoritairement vieillissants et souffrant d'un manque d'entretien régulier et programmé,
- Entreprendre avec les principaux créanciers de la commune, une renégociation du partenariat au regard des arriérés,
- S'interroger sur la conservation et l'utilisation de certains bâtiments,
- Sécuriser le budget par l'inscription de provisions à risques, notamment pour le Snowhall, le CDL et l'APT.

II-2) RETROSPECTIVE - DOB 2016

Les problématiques budgétaires et financières restent identiques à 2014 et 2015.

Un seul objectif pour l'exercice 2016 : mettre en totale adéquation les dépenses et les recettes avec la réalité par l'inscription des provisions nécessaires notamment concernant les loyers de l' APT, du Snowhall et du CDL afin de sécuriser la situation financière de la commune.

L'analyse entreprise en 2014, a conduit au constat que l'utilisation en 2005 d'un excédent de fonctionnement majoritairement basé sur des recettes de fonctionnement sans fondements juridiques et légal, rectifié partiellement en 2009, a eu pour conséquence de gonfler artificiellement l'article 1068 en section d'investissement, générant un résultat excédentaire de plus de 8 M€ ne correspondant pas à des recettes avérées, qui par contre n'a jamais pu être rectifié. Cette annulation partielle, 4 ans plus tard, a faussé la lecture du budget et a fortement impacté l'équilibre de la section de fonctionnement.

Si le rétablissement de la sincérité du budget en section de fonctionnement a été initié en 2009 et s'est poursuivi depuis avec la régularisation du droit d'entrée du casino (terminée en 2016), une situation insincère a perduré en section d'investissement.

Certaines mesures « exceptionnelles » pour pallier à cette situation « exceptionnelle », ont été mises en œuvre avec l'aval de l'Etat:

- L'autorisation de transférer 2 M€ de la section d'investissement vers la section de fonctionnement,
- L'inscription sur 2 ans des provisions antérieures des créances à risque afin de sécuriser les finances de la commune,
- Le vote d'un loyer raisonnable pour le Snowhall,
- L'intégration, pour le Snowhall de l'ensemble de la dette de loyer et d'électricité et l'autorisation de voter un budget en déséquilibre « sincère ».

La clarification budgétaire a permis également de retrouver une image positive auprès des banques ce qui a permis de négocier une ligne de trésorerie permettant de soulager, en partie, la difficulté de trésorerie qui faisait peser sur les fournisseurs de la commune des délais de paiement encore trop longs.

Les efforts initiés en 2015 se sont poursuivis en 2016 afin de redresser et de rétablir les comptes de la commune et faire en sorte de pouvoir entrevoir des perspectives d'investissement. De plus l'étude prospective et stratégique menée en partenariat avec la Région, le Département, la Communauté de Communes et la Caisse de Dépôts et Consignation, sur le Centre Thermal et Touristique a permis d'envisager les solutions à mettre en œuvre pour la pérennisation et le développement de ce dernier.

II-3) RETROSPECTIVE - DOB 2017

4 problématiques budgétaires et financières récurrentes :

- Un fonds de roulement de trésorerie toujours restreint,
- Une situation de trésorerie toujours préoccupante,
- Une capacité d'autofinancement quasi inexistante depuis 2014,
- Un montant de restes à recouvrer impactant toujours le fonds de roulement.

Le rapport d'orientation budgétaire 2017 rappelait une nouvelle fois la différence entre inscriptions budgétaires et situation difficile de trésorerie résorbable qu'à long terme.

Grâce au virement comptable de 2 M€ accordé exceptionnellement, l'inscription de toutes les provisions nécessaires, notamment concernant les loyers de l'APT, du CDL et du Snowhall a été rendu possible. Certaines de ces provisions ont pu être reprises contribuant à afficher un excédent de fonctionnement en 2016.

Le fait de clarifier et d'assainir le budget depuis 2015, a permis à la commune de retrouver une écoute, un accompagnement et une crédibilité auprès des services de l'Etat, des autres collectivités territoriales, des différents partenaires et des fournisseurs.

D'autres constats positifs ont été faits :

- Les dépenses obligatoires (charges de personnel et remboursement des emprunts) et récurrentes de fonctionnement sont payées de façon systématique et régulière,
- Le délai de paiement a été raccourci,
- L'utilisation parcimonieuse de la ligne de trésorerie et en dernier recours, avec anticipation de son remboursement par des recettes à percevoir.

Les marges financières et budgétaires toujours contraintes obligent à un nécessaire arbitrage des inscriptions budgétaires en dépenses d'investissement.

Cette difficulté a été accentuée par les mesures gouvernementales, comme la diminution des dotations de l'Etat, l'application du PPCR ... rendant toujours plus problématique l'équilibre de la section de fonctionnement et la création d'un excédent pour l'investissement.

Toutes les nouvelles recettes d'investissement (subventions, cessions ...) ont permis d'augmenter les liquidités tout en accentuant mathématiquement la différence entre inscriptions budgétaires et trésorerie.

II-4) RESULTATS BUDGETAIRES PROVISOIRES 2017

<i>BUDGET GENERAL 2017</i>		<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
Résultats de l'exercice	<i>Recettes</i>	4 487 336,03	28 234 601,57	32 721 937,60
	<i>Dépenses</i>	6 157 697,81	25 996 048,08	32 153 745,89
	<i>Solde</i>	-1 670 361,78	2 238 553,49	568 191,71

Résultats de clôture de l'exercice (avec reports n-1)	<i>Reports 2016</i>	-146 901,57	2 798 257,65	2 651 356,08
	<i>Solde</i>	-1 817 263,35	5 036 811,14	3 219 547,79

Restes à réaliser au 31/12/2017	<i>Recettes</i>	500 150,00		500 150,00
	<i>Dépenses</i>	436 400,00		436 400,00
	<i>Solde</i>	-63 750,00		-63 750,00

Resultats cumulés 2017 avec RAR		-1 881 013,35	5 036 811,14	3 155 797,79
--	--	----------------------	---------------------	---------------------

II-4) RESULTATS BUDGETAIRES 2017 - suite

Pour rappel, le calcul des résultats prend en compte, par section, toutes les dépenses et les recettes réelles et d'ordre de l'exercice.

- A la clôture de l'exercice 2017, la section de fonctionnement est excédentaire de 5 036 811,14 € (2 238 553,49€ excédent de l'exercice 2017 + excédent de l'exercice 2016 reporté de 2 798 257,65 €).

Cet excédent est en partie dû au virement exceptionnel de 2M€ de la section d'investissement vers la section de fonctionnement réalisé en 2016. Par conséquent, une somme au moins équivalente et ne dépassant pas 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles de la section devra être inscrite au budget 2018 en dépenses imprévues, chapitre 022, afin de garder en mémoire le déficit structurel de la trésorerie et d'illustrer pour partie le décalage entre prévisions budgétaires et trésorerie.

- La section d'investissement est déficitaire de 1 817 263,35 € (1 670 361,78 € déficit de l'exercice 2017 + 146 901,57 € déficit de l'exercice 2016 reporté). En dehors des dépenses obligatoires (dettes, amortissements...), seules les dépenses pouvant être payées avaient été inscrites.

Pour maîtriser la trésorerie, une analyse des dépenses d'investissement a été réalisée :

Une situation de trésorerie réelle et prévisionnelle est tenue du 1^{er} janvier au 31 décembre et prend en compte toutes les dépenses obligatoires (salaires, emprunts...) mais aussi les dépenses de fonctionnement courantes et les recettes pérennes ou connues de la collectivité. Le solde dégagé permet de connaître, mois par mois le montant disponible et mobilisable pour les autres dépenses notamment d'investissement.

II-5) SITUATION DE TRESORERIE

TRESORERIE	2015	2016	2017
Solde au 01/01/N	1 011 822.86	474 562.05	605 941.59
Recettes	<i>18 000 000.00</i>	24 750 578.72	26 558 076.17
Dépenses	<i>18 537 260.81</i>	24 619 199.18	25 158 648.46
Solde au 31/12/N	474 562.05	605 941.59	2 005 369.30
Mandats en attente de paiement	800 000.00	347 000.00	245 200.00
Rattachements	982 000.00	511 515.00	586 000.00
SOLDE	-1 307 437.95	-252 573.41	1 174 169.30

Les montants de 2015 en italiques sont des estimations

De 2013 à 2015, la situation de trésorerie catastrophique ne permettait pas de payer tous les mandats émis une fois le paiement des dépenses obligatoires effectué. Aussi, nombre d'entre eux étaient bloqués accumulant plusieurs mois de retard. Le paiement de ces mandats imputait donc les crédits de l'année suivante.

A titre d'exemples,

- Décembre 2014 : 2 334 000,00 € de mandats émis entre juillet et décembre bloqués – dernier mandat payé en aout 2015
- Décembre 2015 : 800 000,00 € de mandats bloqués (aout à décembre 2015) – dernier mandat payé en mars 2016
- Décembre 2016 : 347 000,00 € de mandats bloqués (décembre 2016) – dernier mandat payé en janvier 2017
- Décembre 2017 : 245 200,00 € de mandats bloqués (décembre 2017) – dernier mandat payé en janvier 2018.

En fin d'exercice 2015, si tous les mandats avaient été payés, la situation de trésorerie aurait été déficitaire de plus de 1 300 000,00 €. Il n'était donc plus possible de faire l'impasse sur l'augmentation de la fiscalité ménages, de certains tarifs des services publics et de réduire et recentrer les dépenses au maximum.

Fin 2017 et pour la première fois depuis plusieurs années, le solde après paiement des factures de l'exercice en cours et des rattachements, est positif de 1 174 000,00 €. Les derniers mandats émis au cours de l'exercice ont été payés en janvier et les rattachements concernent principalement les engagements dont le service a été fait au 31/12 mais très peu de factures en retard. Les dernières factures de 2017 ont été mandatées en janvier 2018.

A ce jour, les délais de mandatement et de paiement ont été considérablement diminués.

Ce rattrapage a été rendu possible en 2017 grâce à la vente de la collection du Musée du Vélo et à la régularisation Gaumont (terrain + taxes foncières) qui ont permis d'encaisser plus de 2 000 000,00 €.

Ces recettes étant non pérennes, le travail de maîtrise et d'optimisation des dépenses doit se poursuivre afin de ne pas retrouver une situation de trésorerie similaire à 2014.

II-6) EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de Fonctionnement		2014	2015	2016	2017
Chapitre 011	Charges à caractère général	5 584 405.43 €	4 613 778.70 €	5 065 393.34 €	4 965 735.01 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		-17.38%	9.79%	-1.97%
Chapitre 012	Charges de personnel	11 860 187.33 €	11 537 443.96 €	11 274 200.51 €	11 465 848.22 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		-2.72%	-2.28%	1.70%
Chapitre 014	Atténuations de produits	4 653.00 €		2 366.00 €	154 862.00 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		-100.00%	100.00%	6445.31%
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante dont subventions diverses	1 754 327.99 €	1 812 912.96 €	2 032 633.07 €	2 090 080.84 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		3.34%	12.12%	2.83%
Chapitre 66	Intérêts de la dette	871 514.75 €	850 890.51 €	767 529.75 €	702 566.77 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		-2.37%	-9.80%	-8.46%
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	2 554 985.79 €	942 277.93 €	606 285.69 €	132 440.85 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		-63.12%	-35.66%	-78.16%
Chapitre 68	Dotations aux provisions		725 429.84 €	2 421 102.40 €	2 908 585.91 €
	taux d'évolution par rapport à N-1			233.75%	20.13%
TOTAUX		22 630 074.29 €	20 482 733.90 €	22 169 510.76 €	22 420 119.60 €
TOTAUX SANS PROVISIONS		22 630 074.29 €	19 757 304.06 €	19 748 408.36 €	19 511 533.69 €

II-6) EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

- De 2015 à 2017, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué en moyenne de 1 100 000 € par rapport à 2014 dont 700 000 € sur le chapitre 011 – charges à caractère général.
- L'impact de la refonte des grilles indiciaires en 2017 a été évalué à plus de 120 000 € d'où une augmentation du chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés.
- Le montant encaissé de la taxe de séjour sur l'exercice 2017 supérieur à 2016 et la subvention du CCAS majorée a pour conséquence une augmentation du chapitre 65 – autres charges de gestion courante. Ces dépenses n'ont pas d'impact financier car elles sont compensées par une recette. En effet, la taxe de séjour est encaissée au chapitre 73 – impôts et taxes et reversée à l'Office de Tourisme au chapitre 65. La subvention versée au CCAS a été revue à la hausse suite à la mise à disposition de personnel communal remboursée à la Ville via le chapitre 70 – produits des services, domaines et ventes diverses. Les autres dépenses de ce chapitre sont maîtrisées et restent stables, notamment les subventions versées aux associations.
- Sans nouvel emprunt, le chapitre 66 - charges financières, est en constante diminution.
- Le chapitre 67 – charges exceptionnelles a fortement diminué entre 2014 et 2017, la régularisation du droit d'entrée du Casino ayant représenté entre 2014 et 2016 près de 2 024 000 €, l'abattement pour manifestations artistiques pour 954 000 € et un rappel de TVA pour 165 000 € en 2014.
- Le chapitre 68 – dotations aux amortissements et aux provisions quant à lui, est en forte augmentation du fait de l'inscription systématique des provisions de loyers impayés. En 2017 les provisions inscrites s'élèvent à 2 908 585,91 € : APT – CDL – Snowhall etc
- Sans prise en compte des dotations aux provisions, les dépenses réelles réalisées ont diminuées significativement depuis 2014.
- Les économies réalisées ont permis de se recentrer sur les dépenses essentielles et d'inscrire les provisions pour risques.

II-6) EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement		2014	2015	2016	2017
Chapitre 013	Atténuations de charges	303 195,93 €	245 372,59 €	353 623,49 €	285 635,63 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		-19,07%	44,12%	-19,23%
Chapitre 70	Produits services	4 623 665,97 €	2 159 853,04 €	2 211 491,53 €	2 959 848,31 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		-53,29%	2,39%	33,84%
Chapitre 73	Impôts et Taxes	11 682 452,07 €	13 259 617,64 €	13 546 271,38 €	14 373 644,87 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		13,50%	2,16%	6,11%
Chapitre 74	Dotations et participations	2 863 208,97 €	2 439 554,57 €	1 903 366,85 €	1 267 224,41 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		-14,80%	-21,98%	-33,42%
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	1 549 493,82 €	3 327 979,36 €	2 765 856,25 €	2 804 751,22 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		114,78%	-16,89%	1,41%
Chapitre 76	Produits financiers	197,02 €	149,66 €	137,18 €	125,28 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		-24,04%	-8,34%	-8,67%
Chapitre 77	Autres produits exceptionnels	1 436 706,46 €	1 900 678,16 €	2 851 042,59 €	3 449 003,11 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		32,29%	50,00%	20,97%
Chapitre 78	Provisions			1 127 749,17 €	1 316 460,38 €
	taux d'évolution par rapport à N-1				16,73%
TOTAUX		22 458 920,24 €	23 333 205,02 €	24 759 538,44 €	26 456 693,21 €
TOTAUX SANS PROVISIONS		22 458 920,24 €	23 333 205,02 €	23 631 789,27 €	25 140 232,83 €

II-6) EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

- Rappels :

En 2015, des régularisations d'imputations ont été réalisées entre les chapitres 70 – vente de produits et le chapitre 75 – autres produits de gestion courante, d'où une diminution des recettes réalisées au chapitre 70 et une augmentation au chapitre 75.

Cette même année, les taux d'imposition ont été augmentés.

- La mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) par la CCPOM n'impacte pas les recettes du chapitre 73 – impôts et taxes, l'attribution de compensation versée permettant d'assurer la neutralité du transfert de recettes. Néanmoins, ce chapitre est en hausse de près de 800 000 €, due notamment à une augmentation du produit des taxes ménages (dynamique des bases et nouvelles constructions), de la taxe de séjour, du prélèvement sur le produit des jeux du Casino et de la taxe additionnelle.
- Le chapitre 74 – dotations, subventions et participations est en constante diminution suite aux baisses des dotations de l'Etat et notamment de la DGF, passée de 1 850 000 € en 2014 à 319 000 € en 2017 et devrait être de 200 000 € en 2018.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant DGF perçu	2 034 136,00 €	1 853 432,00 €	1 416 536,00 €	1 006 582,00 €	319 370,00 €	
Perte annuelle		180 704,00 €	436 896,00 €	409 954,00 €	687 212,00 €	
Montant prévisionnel à percevoir						200 000,00 €
Perte annuelle par rapport à 2013	- €	180 704,00 €	617 600,00 €	1 027 554,00 €	1 714 766,00 €	1 834 136,00 €

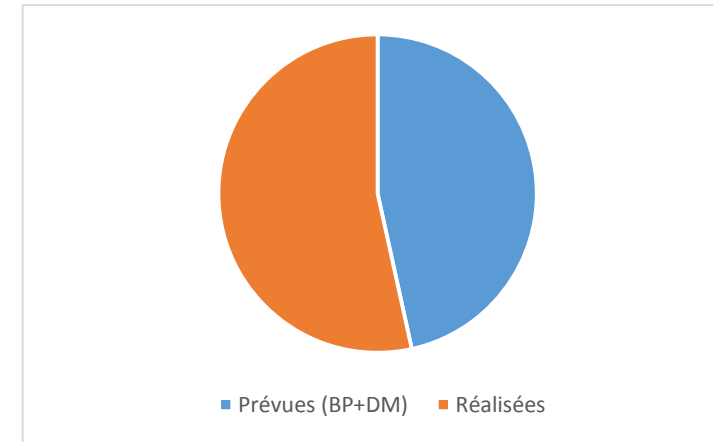
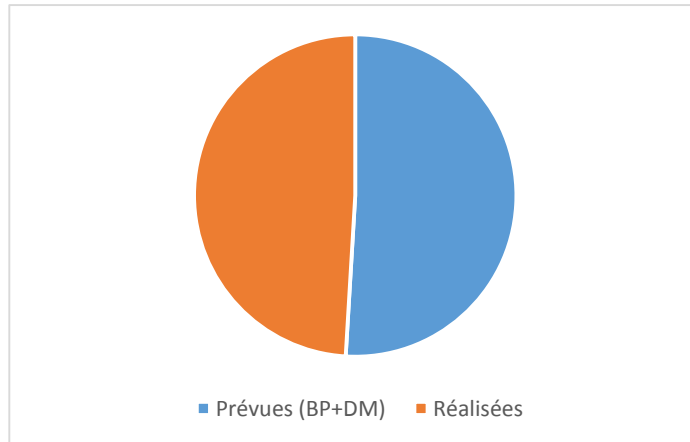
- Le chapitre 75 – autres produits de gestion courante est stable depuis 2016, année où le loyer de la Piste de ski a été ramené à 70 000 € HT.
- La vente du bâtiment relais (430 000 €), de la collection Chapleur du Musée du vélo (1 500 000 €), de quelques terrains en plus du Droit d'entrée du Casino (1 349 000 €) a permis une augmentation non négligeable du chapitre 77 – produits exceptionnels.
- Le chapitre 78 – reprises sur amortissements et provisions est lui aussi en augmentation car une partie des créances inscrites en provision pour risques ont été recouvrées.
- Les recettes de fonctionnement sont en constante augmentation depuis 2014, en particulier le chapitre 77. Néanmoins, cette hausse issue principalement de recettes non pérennes (vente ou régularisation de terrains) ne permet pas encore de recouvrir le déficit de trésorerie ni d'augmenter les dépenses de fonctionnement.

II-6) REPRESENTATION GRAPHIQUE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES REALISEES EN 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES			
	Prévues (BP+DM)	Réalisées	% de réalisation
Chapitre 011	5 394 500.00	4 965 735.01	92.05%
Chapitre 012	11 600 000.00	11 465 848.22	98.84%
Chapitre 014	185 000.00	154 862.00	83.71%
Chapitre 65	2 175 500.00	2 090 080.84	96.07%
Chapitre 66	800 000.00	702 566.77	87.82%
Chapitre 67	220 000.00	132 440.85	60.20%
Chapitre 68	2 909 478.08	2 908 585.91	99.97%
TOTAL	23 284 478.08	22 420 119.60	96.29%

RECETTES REELLES			
	Prévues (BP+DM)	Réalisées	% de réalisation
Chapitre 013	299 758.35	285 635.63	95.29%
Chapitre 70	2 427 000.00	2 959 848.31	121.96%
Chapitre 73	13 604 500.00	14 373 644.87	105.65%
Chapitre 74	1 244 500.00	1 267 224.41	101.83%
Chapitre 75	2 766 000.00	2 804 751.22	101.40%
Chapitre 76	200.00	125.28	62.64%
Chapitre 77	1 381 000.00	3 449 003.11	249.75%
Chapitre 78	1 318 955.32	1 316 460.38	99.81%
TOTAL	23 041 913.67	26 456 693.21	114.82%



II-6) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'Investissement		2014	2015	2016	2017
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	33 853.00 €		6 722.00 €	915.00 €
	taux d'évolution par rapport à N-1				-86.39%
Chapitre 13	Subventions d'investissement				
	taux d'évolution par rapport à N-1				
Chapitre 16	Emprunts et dettes	2 934 348.49 €	2 961 051.53 €	2 841 533.25 €	2 532 743.19 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		0.91%	-4.04%	-10.87%
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	37 388.40 €	71 171.29 €	261 856.25 €	185 101.87 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		90.36%	2.68 €	-29.31%
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées		5 262.30 €		12 346.34 €
	taux d'évolution par rapport à N-1				
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	575 290.02 €	254 312.89 €	135 507.36 €	423 432.87 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		-55.79%	-46.72%	212.48%
Chapitre 23	Immobilisations en cours	3 025 694.64 €	646 216.26 €	979 754.34 €	1 054 050.18 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		-78.64%	51.61%	7.58%
Chapitre 26	Participations	575 000.00 €			90 000.00 €
	taux d'évolution par rapport à N-1				
Chapitre 27	Autres immobilisations financières			350.00 €	50 000.00 €
	taux d'évolution par rapport à N-1				14185.71%
TOTAUX		7 181 574.55 €	3 938 014.27 €	4 225 723.20 €	4 348 589.45 €

II-6) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les difficultés financières du fond de roulement de la trésorerie de la commune ont persisté en 2017.

Les efforts consentis en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et la diminution des échéances d'emprunts ont permis de réaliser des dépenses d'investissement équivalentes à 2016.

Ces dépenses concernent principalement des travaux en partie subventionnés : première tranche de la mise en accessibilité de la voirie, requalification du giratoire chemin terrasses du soleil, travaux d'entretien du forage Saint Eloy, aménagement de terrains multisport à Amnéville et à Malancourt, construction du modulaire à l'école Clémenceau, divers travaux dans les écoles et notamment les sanitaires à l'école primaire du parc, étude du Centre Thermal et Touristique...

Ces dépenses sont néanmoins insuffisantes au regard des travaux de remise à niveau restant à réaliser tant dans les bâtiments communaux que pour les voiries.

- **Chapitre 20 – immobilisations incorporelles : 185 101,87 €**

Acquisition de logiciels métiers divers (Décalog, état civil, Arpège...), étude suite au glissement de terrain de l'Orée du Bois et solde de l'étude du Centre Thermal et Touristique.

- **Chapitre 204 – subventions d'équipements versées : 12 346,34 €**

Participation réfection chemin du Justemont desservant l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT).

- **Chapitre 21 – immobilisations corporelles : 423 432,87 €**

Rachat des terrains des chalets du Snowhall, acquisition de matériels informatiques et techniques, mobilier et équipement pour le modulaire, matériel pour la piscine patinoire (caisses + cartes à puce), candélabres.

II-6) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 23 – immobilisations en cours: 1 054 050,18 €**
- **BATIMENTS** : Réfection des toilettes école du parc, Passerelle du Galaxie, travaux de mise en conformité et de sécurisation de certains bâtiments, travaux d'étanchéité à l'école de la Cimenterie, travaux d'étanchéité au Congress Center, installation du modulaire Clémenceau...
- **VOIRIES** : 1^{ère} tranche giratoire rue Merten, travaux de voirie (rue de Nancy et rue Bigeard), 1^{ère} tranche travaux d'urgence suite aux inondations à Malancourt (rue de la Potence)
- **AUTRES** : installation des city-stade et jeux à Amnéville et Malancourt, entretien et diagnostic du forage St Eloy.
- **Chapitre 26 – participations : 90 000,00 €**
Achat d'actions au capital social de la Société Publique Locale Destination Amnéville.

II-6) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes réelles d'Investissement		2014	2015	2016	2017
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	574 069.24 €	483 164.85 €	207 962.05 €	234 985.19 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		-15.84%	-56.96%	12.99%
Chapitre 13	Subventions d'investissement	780 380.34 €	452 020.00 €	191 937.86 €	425 390.93 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		-42.08%	-57.54%	121.63%
Chapitre 16	Dépôts et cautionnement	600.00 €		9 000.00 €	140.00 €
	taux d'évolution par rapport à N-1				-98.44%
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées				
	taux d'évolution par rapport à N-1				
Chapitre 21	Avances et acomptes versés				
	taux d'évolution par rapport à N-1				
Chapitre 23	Voiries diverses	58 819.59 €		8 386.62 €	
	taux d'évolution par rapport à N-1				
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	104 691.43 €	104 691.43 €	219 691.43 €	219 691.43 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		0.00%	109.85%	0.00%
TOTAUX		1 518 560.60 €	1 039 876.28 €	636 977.96 €	880 207.55 €

II-6) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont liées aux dépenses d'investissement car elles proviennent principalement du FCTVA (chapitre 10) et des subventions d'investissement (chapitre 13).

En 2017, les dépenses prises en charge dans le calcul du FCTVA ont été élargies puisque sont désormais prises en comptes certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments et des voiries) en plus des dépenses d'investissement.

En fonctionnement, le montant éligible était de 109 928,54 € et a permis l'attribution de 18 032,75 € de FCTVA.

Le montant éligible des dépenses d'investissement était de 812 614,00 € et a permis l'attribution de 133 301,20 € de FCTVA

Aussi, en 2017, le montant perçu au titre du FCTVA est de 151 000 € pour 100 000 € en 2016.

Les subventions d'investissement ont quant à elles plus que doublées et concernent des subventions versées par la CAF et la DSIL pour la mise en place du modulaire à l'école Clémenceau, le solde des travaux de réhabilitation de la toiture de la piscine suite au sinistre de 2014 et pour l'étude du Centre Thermal et Touristique.

- **Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves : 234 985,19 €**

FCTVA et taxe d'aménagement.

- **Chapitre 13 – subventions d'investissement reçues : 425 390,93 €**

Solde subvention (2014) toiture piscine, acomptes subventions modulaire (CAF – DSIL), dotation de solidarité climatique suite aux intempéries de 2016, subventions étude du site Thermal et Touristique (CDC-Région-CCPOM-Département).

- **Chapitre 27 – autres immobilisations financières : 219 691,43 €**

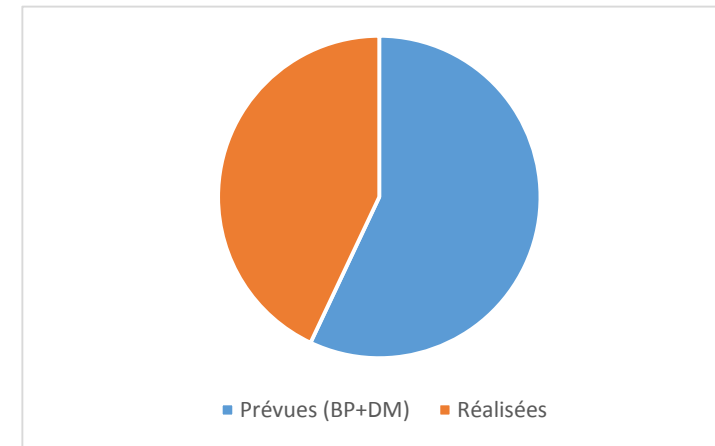
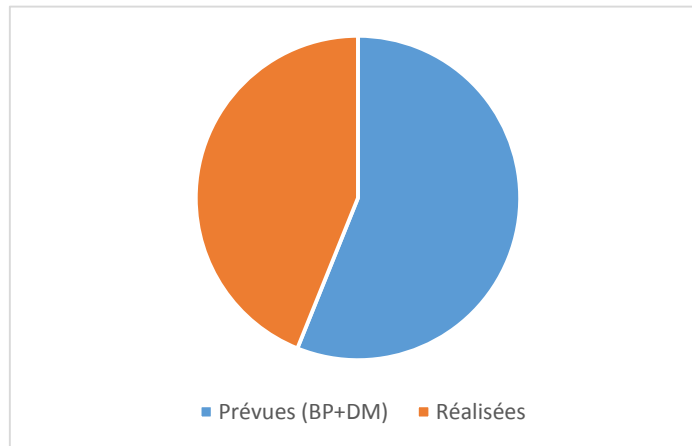
Remboursement des avances consenties au Zoo (soldée en 2017) et au CDL.

II-6) REPRESENTATION GRAPHIQUE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES REALISEES EN 2017

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES			
	Prévues (BP+DM)	Réalisées	% de réalisation
Chapitre 10	1 000,00	915,00	91,50%
Chapitre 16	2 690 759,00	2 532 743,19	94,13%
Chapitre 20	259 800,00	185 101,87	71,25%
Chapitre 204	15 500,00	12 346,34	79,65%
Chapitre 21	545 565,43	423 432,87	77,61%
Chapitre 23	1 812 790,00	1 054 050,18	58,15%
Chapitre 26	180000	90000	50,00%
Chapitre 27	50 000,00	50 000,00	100,00%
TOTAL	5 555 414,43	4 348 589,45	78,28%

RECETTES REELLES			
	Prévues (BP+DM)	Réalisées	% de réalisation
Chapitre 10	260 000,00	234 985,19	90,38%
Chapitre 13	678 500,00	425 390,93	62,70%
Chapitre 16		140,00	0,00%
Chapitre 23	9 000,00	0,00	0,00%
Chapitre 27	220 000,00	219 691,43	99,86%
TOTAL	1 167 500,00	880 207,55	75,39%



III - FOCUS SUR LES SERVICES

La ventilation analytique mise en place permet désormais de connaître le coût de chaque service

PRESENTATION

III-1) REPARTITION ANALYTIQUE - FONCTIONNEMENT

Chap./ art(1)	Libellé (1)	ADMINISTRATION CCAS		SERVICES TECHNIQUES		SECURITE		ENFANCE		CULTUREL		SPORT		LOCATIONS DIVERSES		TOTAL	
		2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	657 626.67	610 445.31	1 215 844.75	1 208 914.80	74 674.97	81 867.11	726 493.20	795 371.62	108 062.18	117 831.28	1 247 350.34	1 087 150.75	1 035 341.23	1 064 154.14	5 065 393.34	4 965 735.01
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 176 968.99	3 310 766.20	2 991 953.96	2 992 824.64	684 299.54	690 938.98	1 854 648.45	1 843 435.81	870 567.57	894 842.20	1 524 798.55	1 558 746.06	170 963.45	174 294.33	11 274 200.51	11 465 848.22
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 366.00	154 862.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 366.00	154 862.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	852 783.21	785 389.29	105 315.82	119 151.50	436 572.15	433 141.99	181 311.00	167 643.00	7 470.76	6 394.32	386 528.03	384 399.49	62 652.10	193 961.25	2 032 633.07	2 090 080.84
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	CHARGES FINANCIERES(b)	265 621.78	254 034.75	31 021.51	26 954.22	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	470 886.46	421 577.80	767 529.75	702 566.77
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)	540 075.36	70 178.50	0.00	0.00	238.36	0.00	61 744.40	60 904.80	300.00	365.00	255.00	84.00	3 672.57	908.55	606 285.69	132 440.85
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS(d)(6)	96 351.08	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 324 751.32	2 908 585.91	2 421 102.40	2 908 585.91
TOTAL DES DEPENSES REELLES		5 591 793.09	5 185 676.05	4 344 136.04	4 347 845.16	1 195 785.02	1 205 948.08	2 824 197.05	2 867 355.23	986 400.51	1 019 432.80	3 158 931.92	3 030 380.30	4 068 267.13	4 763 481.98	22 169 510.76	22 420 119.60
Chap./ art(1)	Libellé (1)	ADMINISTRATION CCAS		SERVICES TECHNIQUES		SECURITE		ENFANCE		CULTUREL		SPORT		LOCATIONS DIVERSES		TOTAL	
		2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	353 623.49	285 635.63	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	353 623.49	285 635.63
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	102 980.74	268 689.23	31 580.94	52 755.04	9 713.46	12 073.26	195 557.55	237 517.10	75 099.67	60 814.01	868 327.25	872 910.50	928 231.92	1 455 089.17	2 211 491.53	2 959 848.31
73	IMPOTS ET TAXES	13 467 875.73	14 181 505.82	0.00	0.00	15 743.55	13 591.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	62 652.10	178 547.55	13 546 271.38	14 373 644.87
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 873 271.64	1 231 526.23	125.00	124.00	500.00	0.00	22 710.21	27 004.18	6 760.00	8 570.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 903 366.85	1 267 224.41
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	95 048.12	92 160.08	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 100.00	300.00	0.00	0.00	2 669 708.13	2 712 291.14	2 765 856.25	2 804 751.22
76	PRODUITS FINANCIERS(b)	137.18	125.28	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	137.18	125.28
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)	2 850 216.94	1 498 473.11	0.00	0.00	0.00	0.00	725.40	0.00	57.50	1 500 000.00	0.00	0.00	42.75	450 530.00	2 851 042.59	3 449 003.11
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS(d)(5)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 127 749.17	1 316 460.38	1 127 749.17	1 316 460.38
TOTAL DES RECETTES REELLES		18 743 153.84	17 558 115.38	31 705.94	52 879.04	25 957.01	25 664.76	218 993.16	264 521.28	83 017.17	1 569 684.01	868 327.25	872 910.50	4 788 384.07	6 112 918.24	24 759 538.44	26 456 693.21

III-1) REPARTITION ANALYTIQUE - FONCTIONNEMENT

En préambule un commentaire général s'impose, les dépenses ont été maîtrisées et contenues. Il est rappelé également qu'en comptabilité publique les recettes ne sont pas spécialisées mais globalisées. Aussi la totalité des recettes communales sont affectées en administration générale. Seules les recettes des régies (enfance, piscine, conservatoire ...) et celles comme les loyers sont rattachées à leur domaine.

Administration Générale : (Services administratifs régaliens, CCAS...)

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 400 000 € en 2017, diminution due notamment à la régularisation du Droit d'Entrée du Casino soldée en 2016.

Les recettes ont diminué de plus de 1M€. Cette diminution fait suite à une baisse des dotations de l'Etat et à des cessions de terrains moins nombreuses. Pour mémoire, les cessions de terrains sont inscrites au budget primitif au chapitre 024 – produits des cessions, en recettes d'investissement et réalisées au chapitre 77 – produits exceptionnels en recettes de fonctionnement lors de l'émission du titre.

Service Technique : (Centre Technique Municipal, Espaces Verts, Entretien de la voirie, forêt, lac...)

Maitrise totale des dépenses et des recettes.

Service Sécurité : (Police municipale, circulation, sapeurs pompiers...)

La mutualisation avec la Police Municipale de Mondelange n'a pas impacté les dépenses de ce service qui restent équivalentes à 2016.

Service Enfance :

En 2016 et 2017, les dépenses ont été maîtrisées.

Une augmentation des recettes en 2017 est à constater, cependant celle-ci est due à un décalage dans l'émission des titres de certaines inscriptions cantine, ALSH... 2016.

III-1) REPARTITION ANALYTIQUE - FONCTIONNEMENT

Service Culturel : (Conservatoire, médiathèque, lieux de culte...)

Légère augmentation des dépenses due à des formations, une hausse des factures de gaz et quelques réparations sur les bâtiments.

Diminution des recettes, comme pour le service enfance, un décalage dans l'émission des titres est constaté.

A savoir que la Médiathèque accueille plusieurs associations du centre socio culturel.

La réflexion sur la mutualisation de ce bâtiment est toujours en cours afin d'optimiser l'utilisation des bâtiments.

Service Sport : (Service administratif dédié, Complexe piscine patinoire, bâtiments sportifs, équipements sportifs et ludiques...)

En 2016, le chapitre 011 – dépenses à caractère général avait été augmenté de 200 000 € suite à la régularisation des dépenses de gaz remboursées à l'Association du Pôle Thermal pour la période 2010 – 2013.

Il est à constater en 2017 que le complexe Piscine Patinoire a du faire face à de nombreuses pannes qui ont donné lieu à des réparations.

Le complexe piscine patinoire, seul bâtiment sportif générant des recettes, a vu ses entrées augmenter depuis 2015, passant de 789 000 € à 873 000 € en 2017.

Bâtiments / terrains mis à disposition : (Activités génératrices de revenus : Pôle Thermal, Taverne, Centre de tri...)

En 2014, des provisions budgétaires ont été constituées. A partir de 2015, le conseil municipal a opté pour le régime des provisions semi-budgétaires. Aussi, afin d'uniformiser le régime appliqué aux provisions, celles de 2015 ont été reprises et constituées en provisions semi-budgétaires ce qui a eu pour conséquence une augmentation des dépenses.

Les charges de gaz des bâtiments rattachés à la Piscine Patinoire (Cure, Atomic, Congress, Taverne) ont été ventilées selon une clé de répartition.

En 2017, les recettes ont augmenté de 1,4M € suite :

- à la refacturation de la taxe foncière du Gaumont pour 510 000 €
- à la vente du bâtiment relais pour 430 000 €
- à un encaissement de la taxe de séjour supérieur à 100 000 € par rapport à 2016
- à une reprise des provisions de plus de 200 000 € entre 2016 et 2017.

III-2) REPARTITION ANALYTIQUE - INVESTISSEMENT

Chap./ art(1)	Libellé (1)	ADMINISTRATION CCAS		SERVICES TECHNIQUES		SECURITE		ENFANCE		CULTUREL		SPORT		LOCATIONS DIVERSES		TOTAL	
		2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 722.00	915.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6 722.00	915.00
13	SUBVENTIONS D'INVEST. RECUES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	450 995.12	467 764.32	86 080.33	90 264.15	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 304 457.80	1 974 714.72	2 841 533.25	2 532 743.19
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	214 750.21	157 846.29	26 861.04	32 504.40	0.00	0.00	5 550.00	4 857.60	3 690.00	2 239.92	3 810.00	0.00	7 195.00	0.00	261 856.25	197 448.21
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51 117.39	366 622.15	34 384.23	22 329.00	0.00	0.00	9 447.57	20 969.48	12 570.04	3 120.24	26 906.45	10 392.00	1 081.68	0.00	135 507.36	423 432.87
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	28 846.23	19 280.34	351 022.45	163 519.86	0.00	0.00	159 658.09	449 618.01	41 444.75	3 799.74	45 102.53	254 639.71	353 680.29	163 192.52	979 754.34	1 054 050.18
26	PARTICIPATIONS	0.00	90 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	90 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0.00	0.00	350.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50 000.00	350.00	50 000.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		752 430.95	1 102 428.10	498 698.05	308 617.41	0.00	0.00	174 655.66	475 445.09	57 704.79	9 159.90	75 818.98	265 031.71	2 666 414.77	2 187 907.24	4 225 723.20	4 348 589.45

Chap./ art(1)	Libellé (1)	ADMINISTRATION CCAS		SERVICES TECHNIQUES		SECURITE		ENFANCE		CULTUREL		SPORT		LOCATIONS DIVERSES		TOTAL	
		2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	207 962.05	234 985.19	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	207 962.05	234 985.19
13	SUBVENTIONS D'INVEST. RECUES	82 636.29	122 954.69	31 278.00	1 779.00	20 409.00	28 201.00	903.00	217 388.24	0.00	0.00	56 711.57	55 068.00	0.00	0.00	191 937.86	425 390.93
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	140.00	9 000.00	0.00	9 000.00	140.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0.00	0.00	8 386.62	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	8 386.62	0.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	219 691.43	219 691.43	219 691.43	219 691.43
TOTAL DES RECETTES REELLES		290 598.34	357 939.88	39 664.62	1 779.00	20 409.00	28 201.00	903.00	217 388.24	0.00	0.00	56 711.57	55 208.00	228 691.43	219 691.43	636 977.96	880 207.55

III-2) REPARTITION ANALYTIQUE - INVESTISSEMENT

En 2017, les seules dépenses d'investissement inscrites au budget primitif, hors dépenses obligatoires (emprunts) et écritures d'ordres, sont celles pouvant être payées en fonction de la trésorerie. Ainsi, 1 700 000 € d'études, de logiciels et matériels et de travaux ont été payés. Les recettes d'investissement, en particulier le FCTVA et les subventions, sont étroitement liées aux dépenses réalisées.

Administration Générale : (Services administratifs régaliens, CCAS...)

Les dépenses d'investissement ont augmenté de 350 000 € en 2017. Cette hausse est notamment due au rachat des terrains des chalets du Snowhall et à la participation versée à la SPL de 90 000 €.

Les recettes ont également augmenté pour un montant moindre, 67 000 €, conséquence d'un versement de FCTVA plus important et du solde des subventions pour l'étude du Centre Thermal et Touristique.

Service Technique : (Centre Technique Municipal, Espaces Verts, Entretien de la voirie, forêt, lac...)

Les dépenses et les recettes ont considérablement diminué en 2017 par rapport à 2016.

Service Sécurité : (Police municipale, circulation, sapeurs pompiers...)

Ce service n'a nécessité aucune dépenses d'investissement en 2017. Les recettes quant à elles, en légère augmentation, concernent la subvention versée au titre des amendes de police.

Service Enfance :

Les dépenses d'investissement de ce service ont augmenté de 300 000 € suite à la construction du modulaire. Cette dépense ayant été subventionnée, les recettes d'investissement ont augmenté en conséquence.

III-2) REPARTITION ANALYTIQUE - INVESTISSEMENT

Service Culturel : (Conservatoire, médiathèque, lieux de culte...)

Dépenses d'investissement en baisse en 2017, aucune recettes d'investissement.

Service Sport : (Service administratif dédié, Complexe piscine patinoire, bâtiments sportifs, équipements sportifs et ludiques...)

Les dépenses ont augmenté de 190 000 € suite à la construction de terrains de jeux multisport. Les recettes, solde de la subvention allouée pour les travaux d'urgence de 2014 à la piscine, sont semblables à 2016

Bâtiments / terrains mis à disposition : (Activités génératrices de revenus : Pôle Thermal, Taverne, Centre de tri...)

Les dépenses ont diminué de près de 480 000 €. Cette baisse est due notamment à la diminution des prêts dédiés à la construction de ces bâtiments. Les recettes sont équivalentes à 2016.

IV – GESTION DE LA DETTE COMMUNALE

IV-1) STRUCTURE DE LA DETTE COMMUNALE

Au 1^{er} janvier 2018,

- 12 prêts sont en cours, dont 2 à taux variable et 10 à taux fixe.

Le classement des emprunts souscrits par la commune :

- 10 classés en A1
- 1 classé en E1
- 1 classé en F6.

La classification des emprunts est destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée :

- Le chiffre de 1 à 5 en fonction de leur risque croissant, traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt,
- La lettre de A à E exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts,
- Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « hors charte » : F6 qui regroupe tous les produits déconseillés par la charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

Le capital restant dû de l'emprunt communal classé en F6 est de 22 000 € au 1^{er} janvier 2018, sachant que cet emprunt sera soldé en 2018.

- Une ligne de trésorerie, accordée à la Commune par la Caisse d'Epargne pour un montant de 1 500 000 €, a fait l'objet de 2 tirages courant 2017, pour 3 830 € d'intérêts réglés :
- 400 000 € en juin remboursés en juillet
- 300 000 € en octobre remboursés en novembre.

A ce jour, la ligne de trésorerie est donc de 1 500 000 €

IV-2) ANALYSE DE LA DETTE COMMUNALE

Comme nous pouvons le constater, le niveau d'endettement qui s'apprécie par un calcul entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) est en baisse de 14 points par rapport à 2017, la commune n'ayant contracté aucun nouvel emprunt.

Niveau d'endettement

	31/12/2016	31/12/2017
Encours de la dette	18 378 000.00	15 943 000.00
Produits de fonctionnement (recettes réelles hors produits de cession)	23 294 115.51	24 464 412.91
Niveau d'endettement	78.90%	65.17%

Le taux de charge au 31/12/2017 est de 12,96 %. Ce pourcentage diminue de deux points par rapport à 2017.

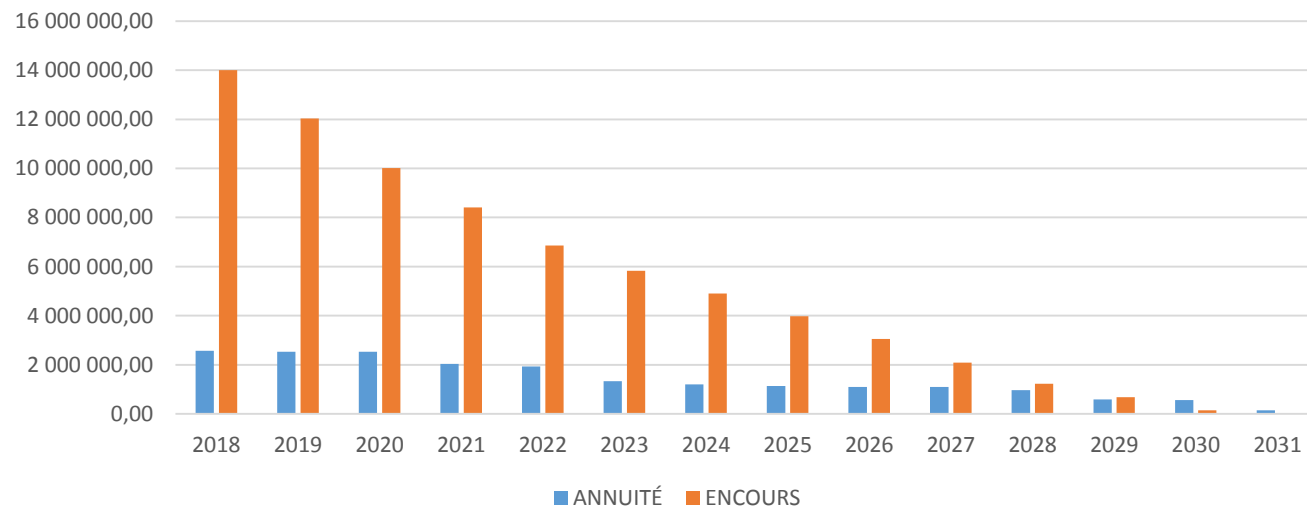
Le taux de charge de la dette reste élevé. Il mesure le ratio entre l'annuité (capital + intérêts + perte de change) et les produits de fonctionnement (hors produits de cession). Cela signifie que 12,96 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune ont servi au seul remboursement des emprunts contractés, réduisant d'autant les marges de manœuvre de la commune.

Taux de charge de la dette

	31/12/2016	31/12/2017
Annuités de la dette dont perte de change	3 553 571.52	3 170 207.86
Produits de fonctionnement (recettes réelles hors produits de cession)	23 294 115.51	24 464 412.91
Taux de charge	15.26%	12.96%

IV-3) EVOLUTION PREVISIONNELLE DES ANNUITES ET DE L'ENCOURS DE DETTE (en € par année)

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	CAPITAL RESTANT
2018	1 940 943.15	622 579.59	2 563 522.74	14 002 051.37
2019	1 963 291.24	560 170.08	2 523 461.32	12 038 760.13
2020	2 028 794.44	496 816.26	2 525 610.70	10 009 965.69
2021	1 597 946.46	429 975.84	2 027 922.30	8 412 019.23
2022	1 559 934.50	366 641.94	1 926 576.44	6 852 084.73
2023	1 021 447.50	304 419.78	1 325 867.28	5 830 637.23
2024	932 650.29	260 501.13	1 193 151.42	4 897 986.94
2025	920 777.11	216 917.04	1 137 694.15	3 977 209.83
2026	924 559.45	174 113.39	1 098 672.84	3 052 650.38
2027	962 670.29	130 009.93	1 092 680.22	2 089 980.09
2028	871 132.03	86 686.48	957 818.51	1 218 848.06
2029	542 005.67	47 859.32	589 864.99	676 842.39
2030	538 089.98	22 679.99	560 769.97	138 752.41
2031	138 752.41	1 663.02	140 415.43	0.00
TOTAL GENERAL	15 942 994.52	3 721 033.79	19 664 028.31	



V - FISCALITE

V-1) LA FISCALITE DIRECTE : TAUX ET BASES

- Depuis 2015, les bases de Taxe d'habitation (TH) et du Foncier Bâti restent stables.
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est de compétence communautaire depuis 2017.

La fiscalité directe - les taux

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux TH	17.04%	21.30%	21.30%	21.30%	21.30%
Evolution taux TH		25.00%			
Taux FB	7.39%	15.04%	15.04%	15.04%	15.04%
Evolution taux FB		103.52%			
Taux FNB	65.00%	81.25%	81.25%	81.25%	81.25%
Evolution taux FNB		25.00%			
Taux CFE	17.25%	21.56%	21.56%		
Evolution taux CFE		25.00%			

La fiscalité directe - les bases prévisionnelles

	2014	2015	2016	2017	2018
Base TH	10 584 000	11 245 332	11 491 000	11 352 000	NC
Base FB	12 828 000	12 997 217	13 463 000	13 669 000	NC
Base FNB	56 100	55 802	55 300	63 300	NC
Base CFE	8 119 000	8 128 072	8 327 000		

V-2) LA FISCALITE DES CASINOS

CASINO : DROIT D'ENTREE ET PRELEVEMENT SUR LES PRODUITS DES JEUX (Selon exercice communal)

	2014	2015	2016	2017
DROIT D'ENTREE	1 349 297.02 €	1 349 297.02 €	1 349 297.02 €	1 349 297.02 €
PRELEVEMENT PROGRESSIF	1 381 786.00 €	1 032 527.00 €	1 011 245.00 €	1 096 443.00 €
PRELEVEMENT CAHIER DES CHARGES	4 458 449.26 €	3 944 622.00 €	4 228 198.00 €	4 310 144.00 €
PRELEVEMENT JEUX DE CERCLE EN LIGNE	217 884.23 €	211 189.34 €	181 540.34 €	196 219.95 €
PRELEVEMENT A EMPLOYER			5 151.09 €	
TOTAL RECETTES	7 407 416.51 €	6 537 635.36 €	6 775 431.45 €	6 952 103.97 €
Evolution en pourcentage		-11.74%	3.64%	2.61%

La commune a confié à la société à la Société Publique Locale (SPL) « Destination Amnéville », la délégation de service public pour l'exploitation de l'accueil et la promotion du tourisme de la destination « Amnéville ». La redevance versée par le Casino au profit de l'Office de Tourisme en contrepartie des actions de promotion du site transitera désormais par la commune et sera reversée à la SPL (délibération du 19/12/2017).

VI – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

VI-1) PRINCIPALES DISPOSITIONS CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES : LPFP 2018 à 2022, LF 2018 et LF rectificative 2017

La Fonction Publique Territoriale

- **Suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité** : afin de participer au financement de l'assurance chômage, les agents du secteur public et parapublic sont soumis à cette contribution de 1 %, au même titre que les personnels du secteur privé qui cotisent à l'assurance chômage. Le Gouvernement ayant décidé de réduire les cotisations d'assurance chômage en leur substituant une hausse de la CSG, la contribution exceptionnelle de solidarité à l'assurance chômage est par conséquent supprimée.
- **Mise en œuvre d'une indemnité compensatrice** : cette indemnité est instaurée pour compenser la hausse de la CSG, la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité, la suppression de la cotisation salariale d'assurance maladie ainsi que la baisse ou la suppression de la contribution salariale d'assurance chômage. Un décret du 31 décembre 2017 en fixe les différentes modalités de calcul en fonction de la situation des agents.
- **Réintroduction de la journée de carence** : le jour de carence avait été introduit sur la période de 2012 à 2014, notamment pour rapprocher la situation des personnels du secteur public à celle du secteur privé pour lequel 3 jours de carence sont institués. Cette disposition avait été retirée en 2014. La LFI le réintroduit pour les trois fonctions publiques dès 2018.
- **Report des effets du PPCR (Protocole relatif aux Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations)** : le gouvernement a reporté de 12 mois certaines mesures statutaires : décalage en 2019 des revalorisations des grilles indiciaires des catégories A – B et C et du transfert primes/points pour les agents de catégorie A.
- **Aménagement du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu** : initialement prévu au 1^{er} janvier 2018, l'entrée en vigueur du prélèvement à la source a fait l'objet d'un décalage d'un an, au 1^{er} janvier 2019.
- **Réduction des contrats aidés** : la LF 2018 réduit le financement à 200 000 nouveaux contrats aidés.

VI-2) PERSONNEL : Structure des effectifs au 31/12/2017

	2017	2016
EFFECTIF TITULAIRES ET CONTRACTUELS	340	333
Soit en Equivalent Temps Plein	281	
ETP : 226 titulaires et 56 contractuels		

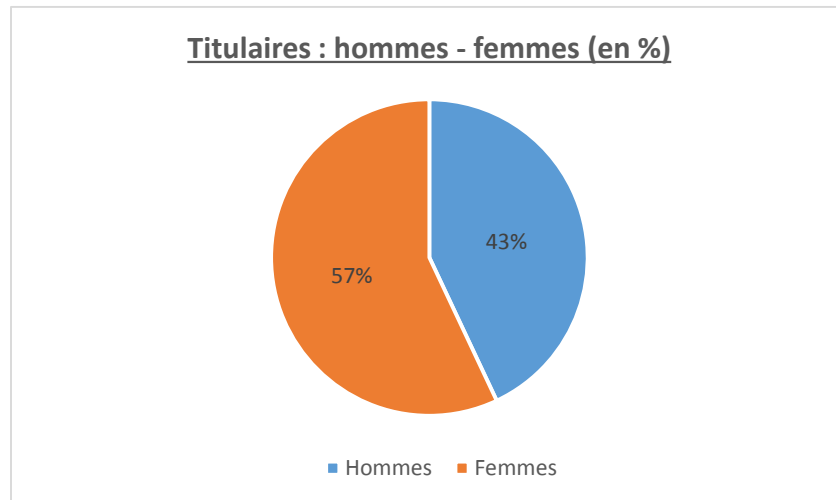
EFFECTIF CONTRATS AIDES	14	
Soit en Equivalent Temps Plein	11,22	

Soit au total	354	
----------------------	------------	--

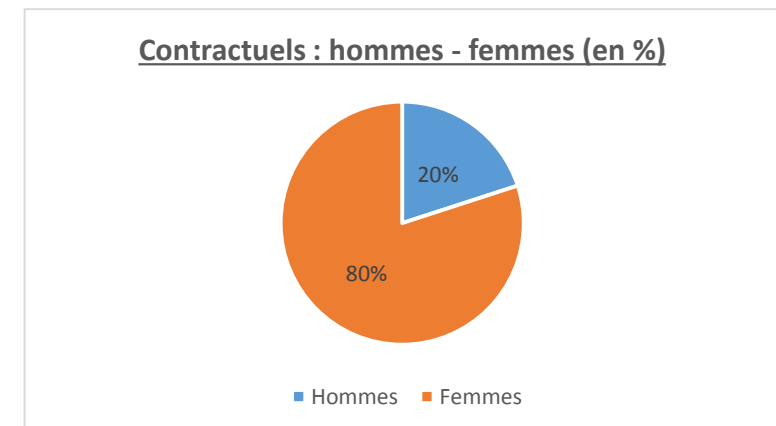
EFFECTIFS VACATAIRES ET MUSICIENS	83	
--	-----------	--

STRUCTURATION DE L'EFFECTIF

TITULAIRES	238	243
Hommes	102	106
Femmes	136	137



CONTRACTUELS	102	90
Hommes	20	20
Femmes	82	70
Dont CDI	31	35
Hommes en CDI	8	10
Femmes en CDI	23	25
Dont CDD	71	55
Hommes en CDD	12	10
Femmes en CDD	59	45



Le nombre de contractuels est en augmentation notamment pour le service enfance, celui-ci étant dans l'obligation de remplacer toute absence afin de remplir les obligations légales d'encadrement. 42 agents du service enfance représentent 12 emplois à temps complet.

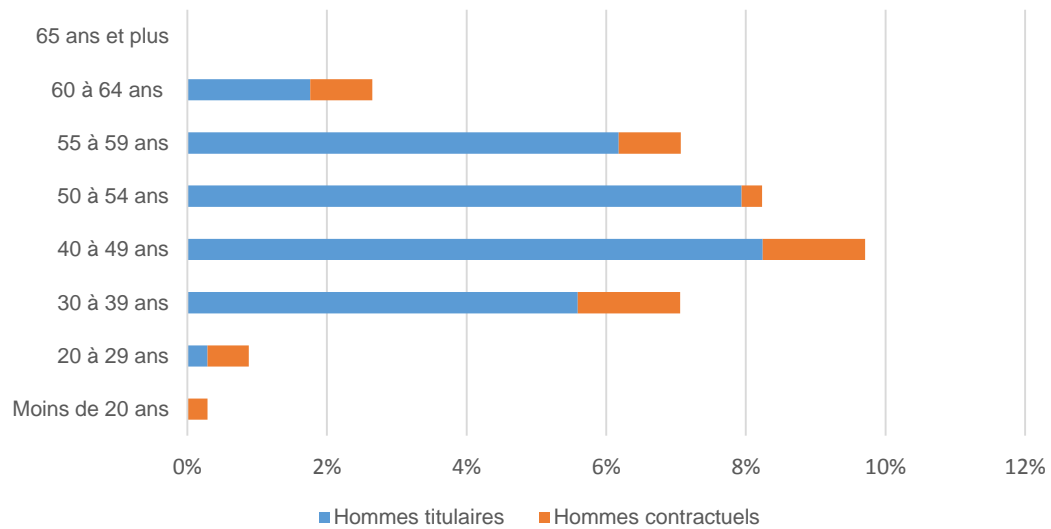
Les 102 agents contractuels de la commune représentent 56 postes à temps complet.

Les vacataires et les musiciens ne sont pas comptabilisés dans l'effectif, leur rémunération étant liée à leur présence effective.

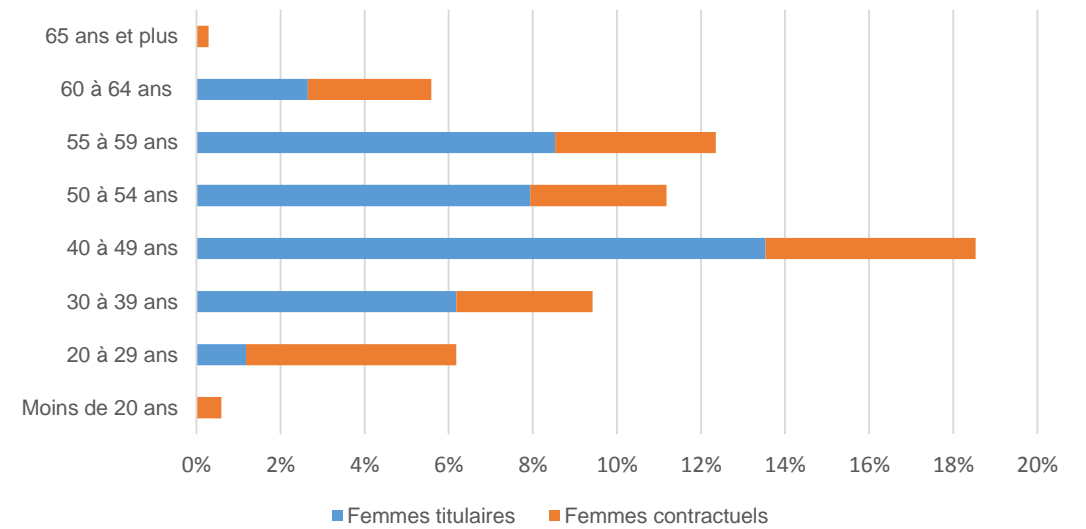
VI-2) PERSONNEL : Pyramide des âges 2017

Plus de 2 % des hommes et près de 6 % des femmes sont âgés de 60 ans et plus.
Plus de 18 % des femmes et près de 10 % des hommes sont âgés de 40 à 49 ans.
Les femmes de 40 à 59 ans sont fortement représentées.
Les hommes sont répartis à quasi égalité dans les tranches de 30 à 39 et de 55 à 59 ans.

Pyramide des âges : titulaires et contractuels hommes (en %)



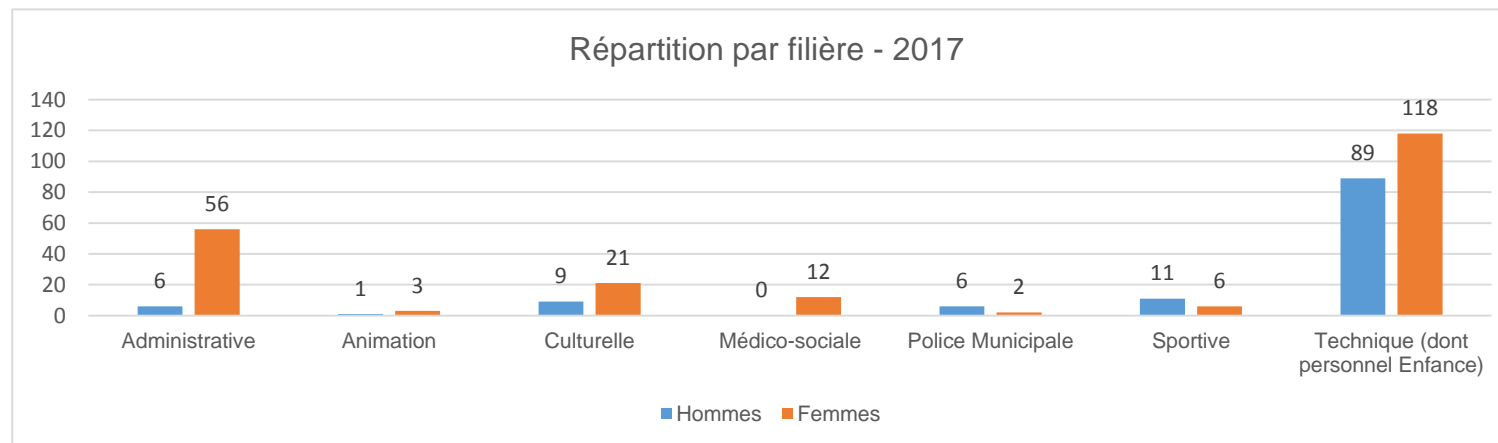
Pyramide des âges : titulaires et contractuels femmes (en %)



La moyenne d'âge pour les agents titulaires et contractuels est de 47 ans.

VI-2) PERSONNEL : Structure des effectifs par filières

FILIERES	Périodes	HOMMES			FEMMES			EFFECTIF GLOBAL		
		Titulaires	Contract	TOTAL	Titulaires	Contract	TOTAL	Titulaires	Contract	TOTAL
ADMINISTRATIVE	2016	6	0	6	56	2	58	62	2	64
	2017	6	0	6	54	2	56	60	2	62
ANIMATION	2016	1	0	1	3	1	4	4	1	5
	2017	1	0	1	3	0	3	4	0	4
CULTURELLE	2016	1	6	7	13	8	21	14	14	28
	2017	1	8	9	13	8	21	14	16	30
MEDICO-SOCIALE	2016	0	0	0	12	0	12	12	0	12
	2017	0	0	0	12	0	12	12	0	12
POLICE MUNICIPALE	2016	6	0	6	2	0	2	8	0	8
	2017	6	0	6	2	0	2	8	0	8
SPORTIVE	2016	5	5	10	4	2	6	9	7	16
	2017	5	6	11	4	2	6	9	8	17
TECHNIQUE (dont personnel Enfance*)	2016	87	9	96	47	57	104	134	66	200
	2017	83	6	89	48	70	118	131	76	207
TOTAL	2016	106	20	126	137	70	207	243	90	333
	2017	102	20	122	136	82	218	238	102	340

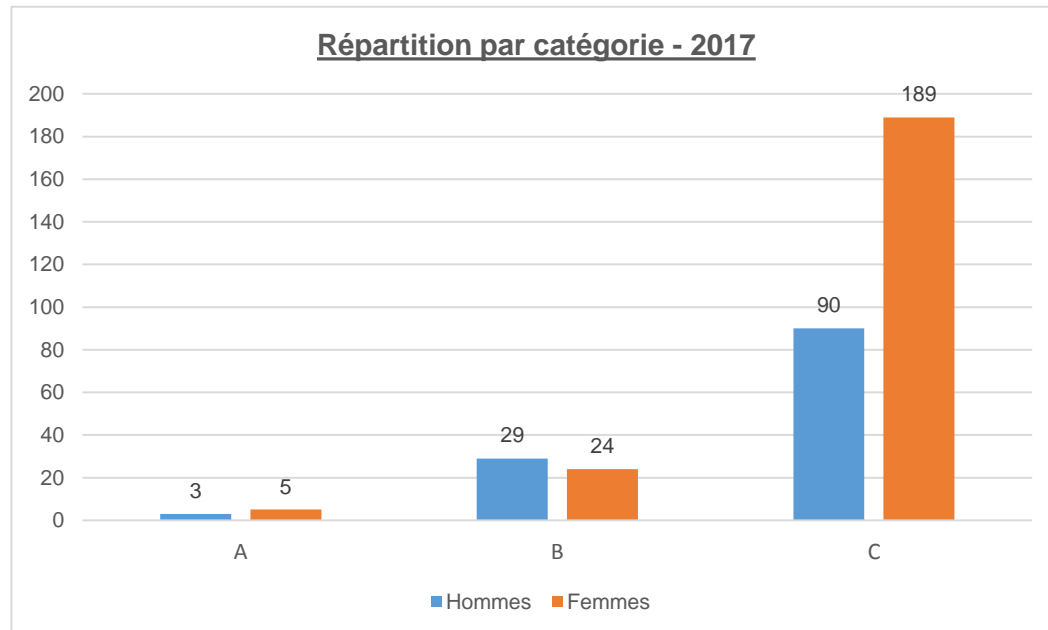


La filière technique (valorisation des espaces publics, maintenance des bâtiments, propreté, enfance...) représente 207 agents.

* compris dans la filière technique 11 agents Titulaires
et 64 agents contractuels dédiés au service Enfance

VI-2) PERSONNEL : Structure des effectifs par catégories

CATEGORIES	2017 HOMMES	2016	2017 FEMMES	2016	2017 TOTAL	2016
A	3	3	5	5	8	8
B	29	27	24	23	53	50
C	90	96	189	179	279	275
TOTAL	122	126	218	207	340	333



La catégorie C représente 82 % de l'effectif global.

Catégorie C – Filière Technique

- 9 agents ont bénéficié d'une promotion interne,
- 7 d'un avancement de grade.

Catégorie C – Filière Administrative

- 5 agents ont bénéficié d'un avancement de grade.

Catégorie B – Filière Administrative

- 1 agent a bénéficié d'un avancement de grade.

Toutes filières confondues, 94 avancements d'échelon ont été attribués.

Le cadre d'emplois de la catégorie B a évolué avec 3 agents supplémentaires dont 2 recrutements et 1 nomination suite à examen professionnel.

La diminution des hommes en catégorie C est due majoritairement à des départs à la retraite.

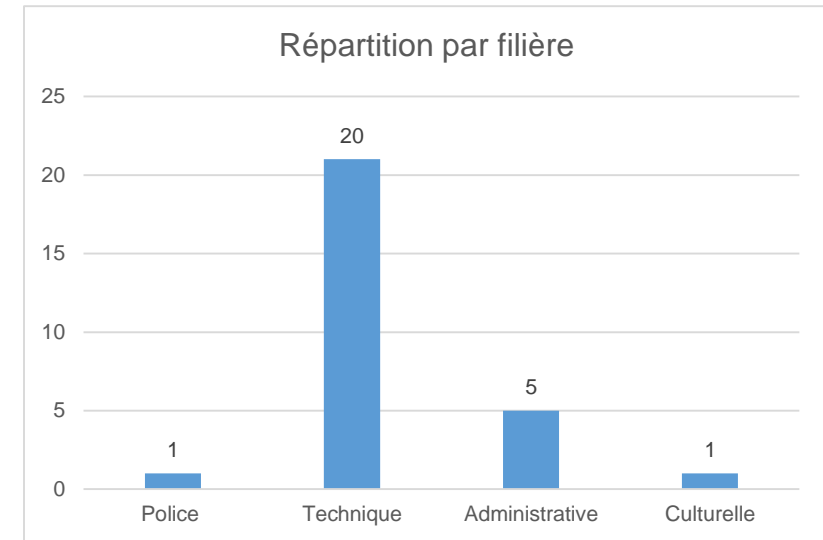
VI-2) PERSONNEL : Structure des effectifs - agents Reconnus en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) – agents bénéficiaires d’une ATI (Allocation Temporaire d’Invalidité) – Agents reclassés

TOTAL AGENTS BENEFICIAIRES RQTH	27
---------------------------------	-----------

TAUX D'EMPLOI LEGAL Selon Déclaration FIPHFP au 01/01/2015	7,60%
---	--------------

TAUX REEL COLLECTIVITE	8,46%
------------------------	--------------

FILIERES	HOMMES			FEMMES			TOTAL GENERAL
	Tit.	Contrac.	Total	Tit.	Contrac.	Total	
POLICE	1		1			0	1
TECHNIQUE	14	1	15	2	3	5	20
ADMINISTRATIVE	1		1	4		4	5
CULTURELLE			0	1		1	1
TOTAL	16	1	17	7	3	10	27



27 agents sont reconnus RQTH, majoritairement des hommes de la filière technique. 50 % sont des agents du secteur Valorisation des Espaces Publics affectés aux serres. Ils représentent 9,32 % des agents de catégorie C et sont âgés pour la majorité, de plus de 50 ans.

Le taux réel d'emploi communal est de 8,46 %, supérieur au taux d'emploi légal de 6 %.

La commune comptabilise 47 agents, RQTH compris, avec restrictions médicales prononcées par le médecin du travail dont 14 en 2017 obligeant l'employeur à adapter le poste de ceux-ci voire à les reclasser dans d'autres missions. Cette année, 8 postes ont ainsi du être adaptés. Ces 14 nouvelles restrictions peuvent concerner des agents ayant déjà des préconisations médicales antérieures.

Cette même année, 2 agents ont été reconnus en inaptitude totale et définitive à exercer toutes fonctions.

VI-3) PERSONNEL : Absences – synthèse des jours d'arrêts maladie

	2017	Pour mémoire 2016
Nombre d'agents absents	223	227
Nombre d'arrêts réceptionnés en 2017	1 082	962
Pour l'ensemble du personnel hors vacataires et horaires		
Nombre d'agents payés au cours de l'année 2017*	345	352
Nombre total de jours d'arrêt calendaires	12 116	11 019
<i>Nbre total de jours calendaires 345 agents X 365 jours</i>	<i>125 925</i>	<i>128 480</i>
Nombre total de jours d'arrêt ouvrés	8 715	7 799
<i>Nbre total de jours ouvrés 345 agents X 226 jours</i>	<i>77 970</i>	<i>79 552</i>
Moyenne jours d'arrêt/sur l'ensemble des agents absents	54,33	48,54
TAUX ABSENTEISME EN JOURS OUVRES	11,17 %	9,80 %
TAUX ABSENTEISME EN JOURS CALENDAIRES	9,62 %	8,57 %

* Moyenne annuelle des agents titulaires, contractuels, contrats de droit privé, saisonniers ...

Le taux d'absentéisme national, calculé sur l'ensemble des collectivités employant plus de 100 agents titulaires, est de 9,50 % en 2016 contre 8,70 % en 2015.

68 % des agents titulaires et 50 % des agents contractuels ont été en maladie au moins une fois en 2017, ce qui représente 62,65 % de l'effectif global.

12 116 jours calendaires représentent 33,19 agents absents au cours de l'année.

Il est rappelé que le taux d'absentéisme est calculé sur le nombre d'agents payés au cours de l'année 2017 et non sur l'effectif au 31/12/2017 qui est de 340.

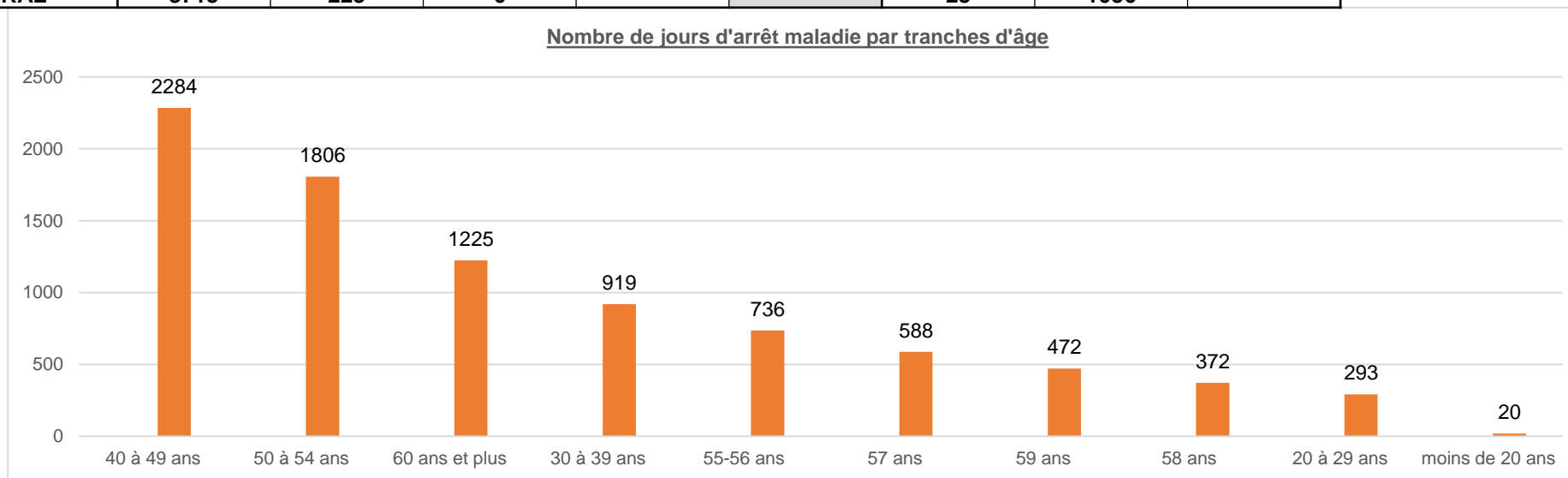
ABSENCES PAR STATUT				
2017	Titulaires	Contractuels	Contrats aidés	Total
Nombre d'agents absents	162	51	10	223
Arrêts réceptionnés	829	211	42	1082
Nombre de jour d'arrêt en jours calendaires	9 333	2 411	372	12 116
Nombre de jour d'arrêt en jours ouvrés	6 725	1 722	268	8715

VI-3) PERSONNEL : Absences - nombre de jours d'arrêt maladie par tranches d'âge

Tranches d'âge	MALADIE ORDINAIRE					ACCIDENTS DE TRAVAIL		
	Nombre d'arrêt en jours ouvrés	Nombre d'agents en arrêt	Dont en arrêt à l'année	Soit en %	Pour mémoire 2016	Nombre d'agents en AT	Nombre d'arrêts en jours ouvrés	Soit en %
60 ans et plus	1225	19	2	8,52%	7,08%	2	152	8,70%
59 ans	472	8	1	3,59%	5,31%	-	-	-
58 ans	372	9	-	4,03%	4,42%	1	2	4,35%
57 ans	588	11	-	4,93%	4,42%	1	1	4,35%
56-55 ans	736	15	1	6,73%	7,08%	-	-	-
54 à 50 ans	1806	40	1	17,94%	16,37%	7	469	30,43%
49 à 40 ans	2284	63	1	28,25%	30,09%	8	394	34,78%
SOUS TOTAL	7483	165	6	73,99%	74,77%	19	1018	82,61%
39 à 30 ans	919	37	-	16,60%	13,27%	1	14	4,35%
29 à 20 ans	293	18	-	8,07%	11,95%	2	21	8,70%
Moins de 20 ans	20	3	-	1,34%	0%	1	3	4,35%
SOUS TOTAL	1232	58	0	26,01%	25,22%	4	38	17,40%
TOTAL GENERAL	8715	223	6			23	1056	

Comme en 2016, les tranches d'âges les plus impactées sont les 40 - 54 ans.

L'absentéisme touche 74 % de l'effectif dans les tranches d'âge à partir de 40 ans.



VI-3) PERSONNEL : Absences – Répartition par types

TYPE D'ABSENCE	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	NOMBRE D'ARRÊTS	DUREE EN JOURS	Soit en %
Absences de longue durée	24 agents	258	3762	43%
Dont	6 toute l'année	48	1065	
	6 absents entre 177 et 239 jours	73	1186	
	12 absents entre 100 et 176 jours	137	1511	
Accident du travail	23 agents absents dont 1 toute l'année	92	1056	12%
Maternité	4 agents	4	135	2%
Maladie Ordinaire	196 agents	728	3762	43%
Dont	77 absents moins d'une semaine	100	280	
	74 absents de 7 à 30 jours	265	1101	
	45 absents de 31 à 100 jours	363	2381	
TOTAL		1082	8715	100,00%

Les arrêts de longue durée concernent 24 agents pour 3762 jours dont :

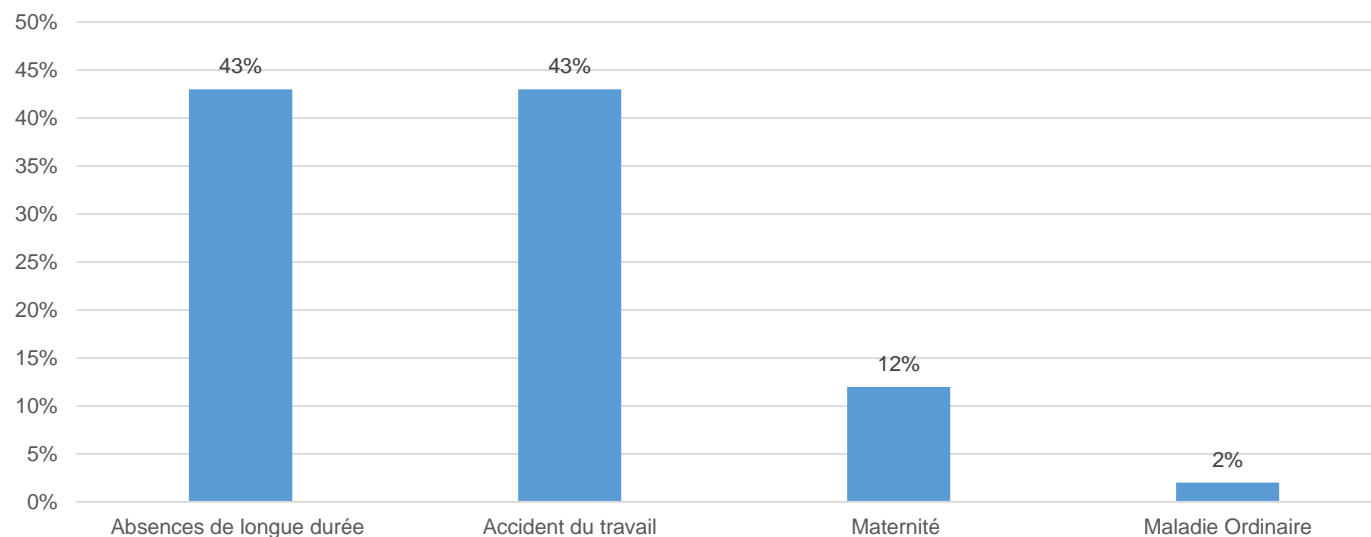
- 6 agents absents toute l'année
- 6 agents absents en moyenne 198 jours
- 12 agents absents en moyenne 126 jours

Soit 43 % du nombre total des jours d'absence.

Les arrêts pour accident du travail ont touché 23 agents dont 1 pour l'année complète.

Les absences entre 31 et 100 jours représentent 27,32 % des arrêts, entre 7 et 30 jours 12,63 % et moins d'une semaine 3,21 %.

Il est à noter que près d'un tiers des arrêts sont compris entre 1 et 3 mois.



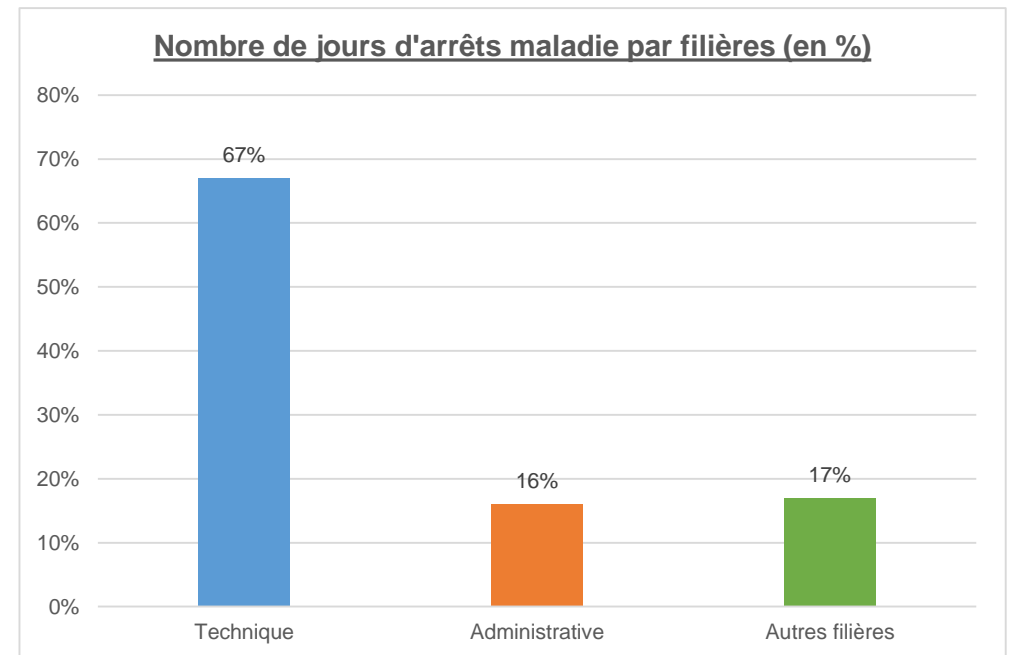
VI-3) PERSONNEL : Absences – répartition par filières

	2017	2016
Nombre jours arrêt concernant la filière technique dont service enfance	67 %	75,38 %
Nombre jours arrêt concernant la filière administrative	16 %	13,24 %
Nbre jours arrêt concernant les autres filières	17 %	11,37 %

En 2017, 67 % des absences concernent la filière technique dont :

- 39 % des agents du Centre Technique Municipal
- 21 % des agents du complexe piscine-patinoire
- 27 % des agents du service Enfance

L'absentéisme des agents de la filière administrative a augmenté de plus de 2% suite à des absences de longue période.



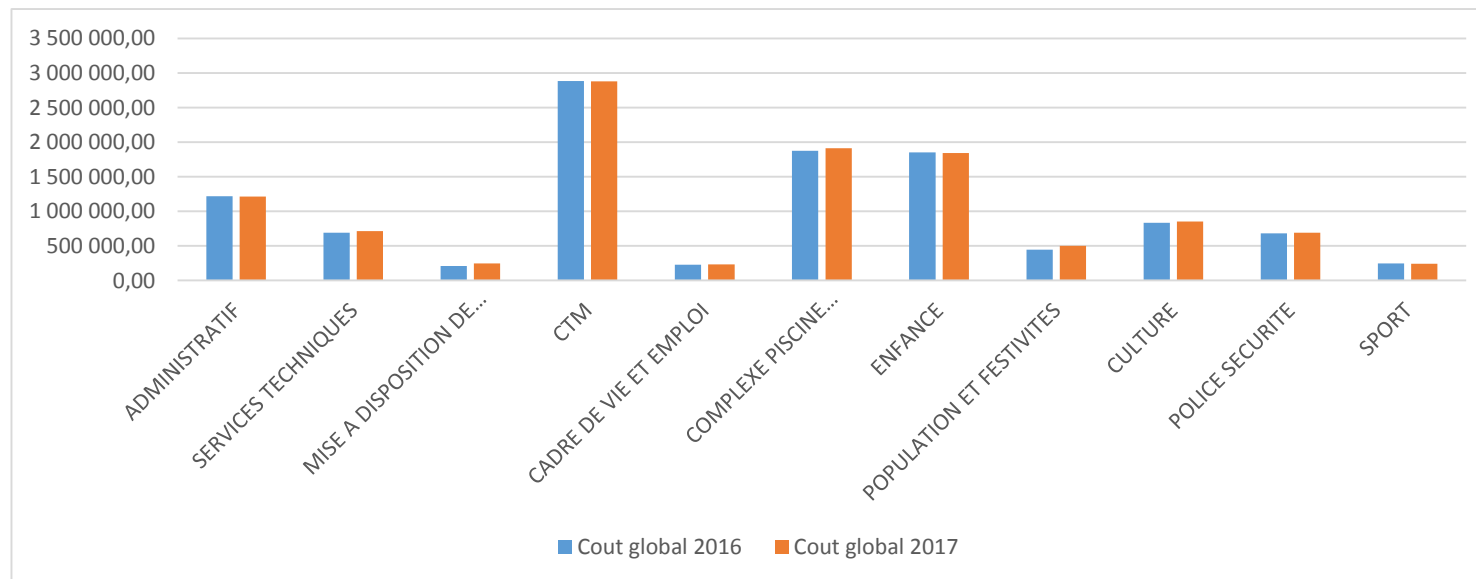
VI-4) PERSONNEL COMMUNAL : Eléments de rémunération par service

ELEMENTS DE REMUNERATION PAR SERVICE 2016 / 2017

Service	Période	Traitement indiciaire brut	Nouvelle Bonification Indiciaire	Indemnité de résidence	Supplément Familial	13ème mois + prime de vacances	Primes	Astreintes	Montant heures supplémentaires	TOTAL
ADMINISTRATIF	2016	611 357,76	14 206,76	6 290,07	9 673,24	60 584,78	127 028,94		6 598,27	835 739,82
	2017	613 232,39	14 245,90	6 272,97	10 728,85	54 243,01	124 405,69	3 149,80	9 673,81	835 952,42
SERVICES TECHNIQUES	2016	345 254,51	7 634,84	3 542,99	2 013,10	40 582,94	80 698,82		2 609,80	482 337,00
	2017	358 751,80	7 175,32	3 667,19	2 092,04	39 097,81	81 727,90		3 357,68	495 869,74
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	2016	121 780,92	835,92	1 226,49	931,37	12 802,04	14 715,27		15 667,88	167 959,89
	2017	115 623,39	843,06	1 204,47	633,11	12 250,37	25 476,70		13 592,94	169 624,04
CTM	2016	1 552 568,44	9 865,69	14 774,09	28 606,43	147 838,03	172 111,44	24 990,44	36 308,77	1 987 063,33
	2017	1 584 376,48	8 847,45	14 863,36	28 222,18	139 615,95	174 600,50	20 062,72	37 338,46	2 007 927,10
CADRE DE VIE ET EMPLOI	2016	115 678,60	1 950,48	1 176,08	878,7	12 514,95	25 713,72			157 912,53
	2017	117 343,73	1 967,14	1 207,61	885,10	12 266,97	25 806,29		397,78	159 874,62
COMPLEXE PISCINE PATINOIRE	2016	1 014 543,34	6 361,38	9 578,26	6 048,10	91 074,95	126 684,86	7 868,16	58 493,06	1 320 652,11
	2017	1 045 940,78	6 289,70	9 766,69	9 126,69	85 849,98	124 006,66	7 868,16	52 513,06	1 341 361,72
ENFANCE	2016	1 025 298,62	3 668,90	9 631,52	10 175,36	93 495,70	105 573,50		75 431,86	1 323 275,46
	2017	1 039 913,30	3 969,73	9 753,75	8 830,00	92 317,75	84 167,57		83 819,13	1 322 771,23
POPULATION ET FESTIVITES	2016	233 481,03	5 197,03	2 355,47	1 812,36	22 675,84	29 309,72		6 956,12	301 787,57
	2017	261 505,33	5 680,86	2 650,33	1 802,26	24 098,85	33 173,12		12 528,75	341 439,50
CULTURE	2016	460 100,23	2 969,51	4 842,01	6 094,72	36 119,70	33 407,57		12 376,20	555 909,94
	2017	469 456,46	2 092,23	4 723,05	5 858,98	34 029,88	28 502,48		10 878,42	555 541,50
POLICE SECURITE	2016	350 262,44	1 671,84	2 964,28	9 867,60	29 771,30	76 030,10	5 245,44	11 764,06	487 577,06
	2017	356 068,16	1 334,67	2 832,38	9 944,30	25 900,71	72 837,73	3 059,84	13 387,41	485 365,20
SPORT	2016	128 100,85		1 280,63	2 568,29	10 021,34	18 666,76		127,1	160 764,97
	2017	130 799,83		1 305,53	2 232,54	10 027,02	18 558,05		2 226,82	165 149,79
TOTAL 2016		5 958 426,74	54 362,35	57 661,89	78 669,27	557 481,57	809 940,70	38 104,04	226 333,12	7 780 979,68
TOTAL 2017		6 093 011,65	52 446,06	58 247,33	80 356,05	529 698,30	793 262,69	34 140,52	239 714,26	7 880 876,86

VI-4) PERSONNEL COMMUNAL : Coût par service, charges patronales comprises

Service	Cout global	
	2016	2017
ADMINISTRATIF	1 219 600,72	1 213 888,79
SERVICES TECHNIQUES	691 127,94	716 111,01
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	209 952,74	248 931,29
CTM	2 886 105,49	2 879 922,55
CADRE DE VIE ET EMPLOI	227 521,01	232 013,96
COMPLEXE PISCINE PATINOIRE	1 874 387,06	1 913 035,63
ENFANCE	1 854 648,45	1 843 435,81
POPULATION ET FESTIVITES	444 805,17	503 070,55
CULTURE	835 751,04	853 598,12
POLICE SECURITE	684 299,54	690 938,98
SPORT	247 612,54	242 547,73
TOTAL	11 175 811,70	11 337 494,42



VI-5) PERSONNEL COMMUNAL : EXPLICATIONS

Les deux tableaux précédents décrivent les dépenses réalisées en 2017 pour le personnel communal.

Le coût global des dépenses a augmenté de 162 000 € en 2017. Cette augmentation est due essentiellement à la mise en place des dispositions du Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations (PPCR), qui a amélioré les grilles indiciaires des agents de catégorie C.

De plus le point d'indice a été revalorisée le 1^{er} février 2017 de 0,6 %.

- **Éléments de rémunération**

Les éléments incompressibles des rémunérations :

Le traitement indiciaire brut, la nouvelle bonification indiciaire, l'indemnité de résidence et le supplément familial représentent 79,74 % des dépenses (79 % en 2016),

les éléments variables :

Les primes et indemnités représentent 16,79 % (17,60 % en 2016),

Les astreintes 0,43 % (0,50 % en 2016),

Les heures supplémentaires 3,04 % (2,90 % en 2016).

Si le montant des heures supplémentaires est en hausse, le nombre d'heures réalisées en 2017 est de 15 534 alors qu'il était de 15 819 en 2016. Cette diminution est la conséquence d'une meilleure organisation des services.

Le coût des heures supplémentaires est en relation étroite avec le nombre de jours de maladie et pour les remplacements temporaires.

- **Effectif**

8 agents sont partis en retraite courant 2017 : 6 agents n'ont pas été remplacés. 2 postes relevant du service enfance ont été pourvus (accompagnement cantine scolaire et aide-maternelle).

Pour 2018, 4 départs en retraite sont déjà effectifs. 3 postes ne seront pas remplacés.

Chaque demande de départ conduit à une analyse du poste et à la pertinence de le remplacer.

Par exemple, le choix a été fait de ne pas remplacer certains agents du secteur valorisation des espaces publics et de confier à un prestataire privé la réalisation de certaines missions.

De plus la nouvelle politique gouvernementale en matière de contrat aidé ne rend plus possible leur renouvellement. Aussi pour le secteur technique de Malancourt où 2 agents sont actuellement employés sous ce dispositif, un recrutement devra être certainement réalisé à l'échéance de leur contrat.

L'augmentation du nombre d'agents de 333 en 2016 à 340 est la conséquence de remplacements de longue durée pour le service enfance.

VI-5) PERSONNEL COMMUNAL : EXPLICATIONS

• **Durée effective de travail**

Conformément au code du travail, la durée effective de travail est définie comme suit « temps pendant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles ».

Calcul de la durée effective de travail :

- 365 jours dans l'année
 - 104 samedi et dimanche
 - 27 jours de congés
 - 11 jours fériés en moyenne
- Soit 223 jours travaillés.

La commune ayant opté pour 35 heures hebdomadaires sur 5 jours, la durée effective de travail est de :
223 jours x 7 heures x 281 agents ETP **soit 438 641 heures de travail effectif dans la collectivité.**

• **Instances paritaires**

Le comité technique (CT) et le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) se sont réunis quatre fois en 2017.

Pour le CT les faits marquants ont été :

- Organisation du temps de travail des agents des services administratifs avec la possibilité d'opter pour des horaires aménagés
- Réflexion en cours sur l'aménagement du temps de travail des agents du centre technique municipal
- Identification des plages de travail par bâtiment pour les agents du service propreté
- Evolution de l'organigramme notamment pour le service technique
- Mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) validée par le conseil municipal du 19 décembre 2017 sachant que la part complément indemnitaire annuel (CIA) sera étudiée 1^{er} semestre 2018 pour application fin 2018.

Pour le CHSCT les faits marquants ont été :

- Visite des services avec des préconisations d'amélioration des conditions de travail
- Identification des travailleurs isolés
- Mise en place d'une procédure agression
- Proposition d'une procédure d'analyse des accidents de travail
- Etude de situations particulières avec accompagnement
- Lancement de la rédaction du Document Unique de prévention (DOCUP) par les agents de prévention.

VI-5) PERSONNEL COMMUNAL : EXPLICATIONS

- **Elections professionnelles**

Commissions Administratives paritaires

Les élections sont organisées par le centre de gestion pour les communes de moins de 350 agents titulaires ou stagiaires, cas pour la commune. Une commission est créée pour catégorie statutaire : A, B et C.

Commission Consultative Paritaire

Les CCP, nouvellement créées, sont compétentes pour toutes questions d'ordre individuel touchant la carrière des agents contractuels de droit public de la FPT.

Une commission est créée pour catégorie statutaire : A, B et C.

La commune étant affiliée au centre de gestion, la commission est placée auprès de ce dernier.

Comité technique

Elles sont prévues en décembre 2018.

Le conseil municipal sera appelée à délibérer :

- pour fixer le nombre de représentants titulaires du personnel (précédemment au nombre de 4 par collège)
- Pour instituer ou non le paritarisme numérique entre le nombre de représentants de la collectivité égal ou inférieur à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants (précédemment paritarisme).

La principale modification intervenue depuis les élections de 2014 est l'instauration d'une « représentation équilibrée » des femmes et des hommes au sein de cette instance proportionnée aux parts respectives recensées au niveau des effectifs concernés.

Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail

Une nouvelle délibération sera prise par le conseil municipal pour déterminer notamment le nombre de représentants du personnel. Les représentants du personnel doivent être désignés par les organisations syndicales dans un délai d'un mois suivant les élections au CT de façon proportionnelle aux résultats obtenus lors de l'élection au CT.

VII - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Les orientations budgétaires 2018 s'inscrivent dans un contexte d'incertitudes sur l'évolution des recettes (suppression de la taxe d'habitation, diminution de la DGF...).

Ces orientations traduisent la volonté de la municipalité de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement entamées en 2015, d'inscrire en investissement uniquement les dépenses pouvant être payées en adéquation avec la situation de trésorerie et de reprendre en main l'avenir de la commune.

Les volontés de la municipalité :

- **Ne pas augmenter la fiscalité ménages**
- **Maitriser les dépenses de fonctionnement**
- **Garantir l'avenir de la commune**

La maîtrise des dépenses de fonctionnement devra prendre en compte :

- La baisse de la DGF.
- La fin du retard dans les commissions de sécurité et l'inscription de dépenses supplémentaires de 100 000 € nécessaires aux menus travaux de mise en conformité des bâtiments.
- Un réajustement des inscriptions aux chapitres 011 et 012 suite à l'intervention de prestataires privés pour réaliser certains travaux d'entretien des espaces verts afin de pallier aux départs de plusieurs agents (retraites, fin des contrats aidés...).
- Rythmes scolaires : retour à la semaine de 4 jours à compter de septembre 2018. D'ores et déjà une réflexion est menée pour accueillir les enfants le mercredi toute la journée. Avant la mise en place d'un accueil, un sondage a été réalisé auprès des parents afin d'estimer les besoins et le coût de ce service sera à évaluer.
La modulation des tarifs selon le quotient familial est à l'étude pour permettre à la commune d'émarger à la prestation de service versée par la CAF.
- L'augmentation de la subvention versée au CCAS, qui sera compensée par une inscription en recettes pour la mise à disposition d'agents communaux.
- L'inscription de la redevance estimée pour 2018 à 800 000 €, en dépenses et en recettes, versée par le Casino au profit de la SPL qui transitera donc par les comptes de la Commune.
- La diminution de l'attribution de compensation versée par la CCPOM suite à la prise des compétences Insertion Sociale et Emploi et Eau et assainissement.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

- **Les investissements a programmer au BP 2018 devront prendre en compte :**

En 2017, le montant total des dépenses d'investissement payées (chapitres 20-204-21-23 et 26) s'est élevé à 1 700 000 €. Comme l'an passé, Monsieur le Maire propose que seules les dépenses pouvant être en adéquation avec la situation de trésorerie soient inscrites au BP 2018.

Aussi, si les recettes réellement encaissées en 2018 sont équivalentes à 2017, un montant similaire pourra être inscrit en dépenses d'investissement au BP 2018.

A ce montant s'ajoute les cessions d'immobilisations prévues en 2018 qui donneront lieu à un encaissement réel (hors régularisation de terrains) soit 145 000 € et les subventions à recevoir 220 000 €. Le montant total des dépenses d'investissement possible est donc de 2 065 000€.

Des dépenses incontournables pour 2 041 000 € sont à déduire de ces 2 065 000 €, à savoir :

- Les restes à réaliser en dépenses : 500 000 €
- Les dépenses obligatoires (travaux, achats de matériels et logiciels...) : 1 541 000 €

La marge de manœuvre insignifiante ne permet d'inscrire de nouveaux investissements. Ce montant sera destiné à faire face aux urgences éventuelles.

Pour mémoire, en 2015, un audit technique de chaque bâtiment et de la voirie a été effectué et a permis un chiffrage estimatif des travaux à réaliser :

- 8 450 000 € TTC pour les travaux de mise en conformité des bâtiments, y compris ceux du Centre Thermal et Touristique
- 2 230 000 € TTC pour les travaux d'accessibilité dans les bâtiments
- 6 000 000 € TTC pour les travaux d'accessibilité de la voirie
- 3 400 000 € TTC pour la rénovation et la mise en conformité de l'éclairage public, y compris le Centre Thermal et Touristique.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Le 1^{er} mars 2018, une commission des finances élargie à l'ensemble du Conseil Municipal s'est réuni afin de définir les travaux d'investissement à réaliser en priorité en 2018.

A l'issue de la réunion, il est acté qu'aucune remarque sur les propositions d'affectations et des priorités décrites ci-dessous, n'a été émise :

- Inscription d'une provision de 100 000 € par an pendant 10 ans pour le forage Saint Eloy, les travaux étant estimés à 1 000 000 €.
- Baisse des échéances d'emprunt de 500 000 €
- Rachat du fonds de commerce de la SARL LE SITE pour 25 000 € et achat d'actions du capital social de la SPL Destination Amnéville pour 90 000 €.
- Travaux de mise en accessibilité des bâtiments (ADAP') pour 293 000 € et de la voirie (PAVE) pour 40 000 € - dépenses subventionnées.
- Travaux de mise en conformité dans les bâtiments scolaires pour 153 000 €.
- Travaux dans les bâtiments culturels et de loisirs pour 41 000 €
- Travaux au complexe Piscine Patinoire pour 200 000 €
- Travaux à Thermapolis estimés à 120 000 €, dans l'attente du lancement de la consultation.
- Divers travaux de voirie et d'espaces verts (remise en état de chaussée, aménagements de sécurité...) pour 528 000 €
- Travaux suite à un glissement de terrain à l'Orée du Bois estimés à 150 000 € dans l'attente des résultats des études de sols.
- Acquisition de 3 classes mobiles pour 20 000 €
- Acquisition de mobilier et matériels pour 34 000 €
- Acquisition de logiciels et matériels informatiques avec changement du système de téléphonie de la Mairie pour 140 000 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

D'autres projets engagés ou à engager sont en cours :

- Suite à la clôture des comptes de l'EPIC (Office de Tourisme), l'intégration, dans les comptes de la commune, de son patrimoine et du solde de trésorerie sera à acter par délibération au cours du 1^{er} semestre 2018.
- La SPL Destination Amnéville, mise en place en octobre 2017, a déjà entamé plusieurs réflexions notamment :
 - Sur une reprise du Snowhall, une proposition par une société privée devrait arriver à son terme dernier trimestre 2018,
 - Sur une étude globale du Galaxie,
 - Sur une nouvelle affectation de l'Imax,
 - Sur l'aménagement urbain du site thermal et touristiqueet la reprise du Golf par la société privée GAIA.
- Courant 2018, le conseil municipal sera amené à délibérer sur une convention de mutualisation avec la régie Réseau de chaleur pour des travaux de demi chaussée, rues Clémenceau et Romains, et d'équipement technique pour les chaufferies. Le montant des travaux de cette convention de Maitrise d'Ouvrage Délégué (MOD) est estimé à 180 000 € TTC, montant maximum, et sera remboursé à la régie en 6 ans à compter de l'exercice 2019.
- Une négociation est en cours entre la commune et le conseil départemental au sujet de la réalisation d'un rond point à Malancourt. Le conseil municipal sera appelé à se positionner sur le montant et les échéances de remboursement.